

Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus – **Sos Disparus**



REVUE DE PRESSE

Octobre 2019

Sommaire

El watan, 01.10.2019, L'Association est particulièrement ciblée depuis le 22 février dernier : Pourquoi le RAJ dérange-t-il autant ?,.....	4
El watan, 03.10.2019, Tribunal de Sidi M'hamed, De lourds chefs d'accusation contre Tabbou,	7
Le Quotidien d'Oran, 05.10.2019, Des détenus du «Hirak» en grève de la faim, 9	
El watan, 05.10.2019, Commémoration des événements du 5 octobre 1988 réprimée (Place des martyrs,.....	10
El watan, 06.10.2019, Me AbdelghaniBadi, avocat et défenseur des droits de l'homme, «Il y a des textes de loi dangereux pour les libertés»,	11
El watan, 06.10.2019, La LADDH appelle à « la libération immédiate de tous les détenus d'opinion »,	13
1001infos, 06.10.2019, «Les arrestations visent à affaiblir le mouvement populaire», Réactions des organisations de la société civile,.....	14
El watan, 06.10.2019, AbdelouhabFersaoui. Président du RAJ, «Toute voix qui s'oppose au pouvoir devient sa cible privilégiée»,	16
El watan, 07.10.2019, De lourds chefs d'inculpation retenus contre eux par le tribunal de Sidi M'hamed, Des militants du RAJ mis sous mandat de dépôt,.....	19
El watan, 07.10.2019, La LADDH exprime son inquiétude quant à la «répression des militants politiques»,	22
El watan, 07.10.2019, Le moudjahid Lakhdar Bouregâa entame une grève de la faim à la prison d'El Harrach,	23
Le Quotidien d'Oran, 08.10.2019, La polémique enfle entre Mokrane Aït Larbi et le parquet d'Alger,	24
El watan, 08.10.2019, Maître Mokrane Aït Larbi répond au parquet général d'Alger, «Les détenus politiques sont poursuivis pour leurs opinions et non pas pour des crimes de droit commun»,	26
El watan, 08.10.2019, Les avocats interpellent les juges : «Respectez seulement la loi !»,.....	28
Liberté, 09.10.2019, NAISSANCE D'UN RÉSEAU DE VIGILANCE ET DE DÉFENSE DES LIBERTÉS À CONSTANTINE, SOS arrestations arbitraires, 31	
El watan, 09.10.2019, Ses avocats s'inquiètent des conditions de son incarcération, Karim Tabbou mis en isolement à la prison de Koléa,	32
El watan, 10.10.2019, Said Salhi.Vice-président de la LADDH : «La voie pacifique fait perdre tous ses moyens au pouvoir»,.....	34
Liberté, 10.10.2019, VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES, L'Algérie s'implique dans une campagne médiatique,.....	37

El watan, 10.10.2019, Elles dénoncent la répression du mouvement populaire : La FIDH et l'OMCT épinglent le pouvoir,	38
Liberté, 12.10.2019, MULTIPLICATION DES ARRESTATIONS, Amnesty International "préoccupée par le climat de répression",	40
Le soir, 13.10.2019, Arrêté jeudi dernier après un rassemblement de soutien aux détenus, Le président de RAJ incarcéré à la prison d'El-Harrach,	41
Le Quotidien d'Oran, 13.10.2019, Mostaganem : Des arrestations en marge de la visite du ministre de la Jeunesse et des Sports,	43
Liberté, 13.10.2019, IL APPELLE LES AUTORITÉS ALGÉRIENNES AU RESPECT DE LA LIBERTÉ D'INFORMER, Le SNJ français soutient les journalistes algériens,	44
El watan, 14.10.2019, Il a été auditionné jeudi par les juges : «La procédure d'emprisonnement de Fersaoui accélérée»,	45
Le Quotidien d'Oran, 14.10.2019, Oran : 24 harraga dont 2 femmes et 2 enfants, interceptés,	47
Liberté, 16.10.2019, SELON LE TÉMOIGNAGE DE SES AVOCATS, Bouregâa : "Je refuse ma libération sans celle des autres détenus",	48
El watan, 16.10.2019, Oran : Décision de détention provisoire émise contre Saïd Boudour,	50
El watan, 16.10.2019, Béjaïa : Les chrétiens d'Algérie dénoncent la fermeture des lieux de culte,	51
El watan, 16.10.2019, Elles soulignent les risques d'aggravation de la crise de légitimité : Des personnalités appellent à un «dialogue sérieux»,	53
Liberté, 19.10.2019, ME MOKRANE AÏT LARBI RÉAGIT, "C'est une atteinte à la liberté de conscience",	56
El watan, 20.10.2019, Les familles des détenus d'opinion manifestent devant le tribunal de Sidi M'hamed à Alger,	57
Le Quotidien d'Oran, 22.10.2019, Alger: Le procès de deux détenus du Hirak s'ouvre aujourd'hui,	58
Algérie1, 22.10.2019, Le ministre de l'Intérieur : « Nous n'avons pas fermé des églises, mais des caves et des dépôts »,	59
Le Quotidien d'Oran, 23.10.2019, Nouvelles procédures du Code pénal: Les craintes des avocats,	60
Liberté, 23.10.2019, IL A REFUSÉ DE RÉPONDRE HIER AU JUGE D'INSTRUCTION, Bouregâa : "Votre justice n'est pas indépendante",	61
Tsa-Algérie, 23.10.2019, Une ONG britannique dénonce les violations des droits de l'Homme en Algérie,	63

Le soir, 26.10.2019, Arrêté jeudi dernier à Oran, Un militant des droits de l'Homme libéré,	64
El watan, 27.10.2019, Libertés syndicales et détenus d'opinion : L'OIT interroge l'Algérie,	65
El watan, 28.10.2019, Des universitaires et le RAJ adhèrent au débrayage de la CSA : «Un meilleur rapport de force au bénéfice du Hirak...»,.....	67
El watan, 28.10.2019, Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) : Un mécanisme pour l'égalité entre l'homme et la femme,	69
El watan, 30.10.2019, Me Mokrane Aït Larbi aux magistrats grévistes : «Il y a une majorité de juges intègres, mais...»,.....	70

El watan, 01.10.2019, L'Association est particulièrement ciblée depuis le 22 février dernier : Pourquoi le RAJ dérange-t-il autant ?,

L'association RAJ serait-elle dans le collimateur des autorités et des services de sécurité ? Pourquoi dérange-t-elle à ce point ? Depuis le début du mouvement populaire, le 22 février dernier, l'organisation des jeunes semble soumise à un régime de surveillance intensive.

Plusieurs de ses militants sont interpellés, dont trois ont été carrément placés sous mandat de dépôt pour leur activisme dans le hirak. Et la pression a augmenté d'un cran ces dernières semaines. Considère-t-on RAJ comme une association «subversive» ?

C'est visiblement le cas, au regard de l'attitude des autorités à son égard. Surveillance de près, interpellation de ses militants et interdiction de certaines de ses activités, à l'image de son université d'été non autorisée à Béjaïa, pour la première fois depuis plusieurs années.

Pis, ses militants et ses invités ont même subi une répression féroce dans la même wilaya, lorsqu'ils ont voulu tenir cette activité sur une place publique de la ville des Hammadites. Zoom sur une association qui a survécu à 28 ans de verrouillage du champ politique algérien...

Fondée en 1992 par 22 jeunes femmes et hommes venant de divers horizons, l'association a été agréée le 16 mars 1993. Elle a donc vu le jour dans un contexte particulier de l'histoire du pays : début de la décennie noire. Ses fondateurs, comme le précise Hakim Addad, ancien secrétaire général du RAJ, ont relevé «le défi de sensibiliser les jeunes sur les questions de démocratie, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de la solidarité».

«Entretenir le flambeau d'octobre 1988»

«Le RAJ a été fondé par 22 jeunes : 11 filles et 11 garçons soucieux d'entretenir la flamme d'Octobre 1988 pour concrétiser les aspirations d'un peuple qui s'est soulevé contre le régime dictatorial et exiger un changement radical du système», rappelle Hakim Addad.

Selon lui, le contexte de l'époque ressemble à celui d'aujourd'hui. «Nous sommes sous le même régime. A l'époque, il y avait la guerre civile et aujourd'hui une dictature qui ne dit pas son nom. Nous avons alors décidé de relever le défi et de casser certains tabous.

C'est pourquoi nous avons placé Dalila Taleb (devenue par la suite députée du FFS) comme porte-parole de l'association», explique Hakim Addad. Parmi les fondateurs, ajoute-t-il, il y a aussi des militants convaincus, tels que Yahia Assam (premier trésorier de l'association) et Mourad Oufarhat, surnommé Si El Houas, puisqu'il était responsable des comités au niveau national.

L'action du RAJ, explique-t-il, a été axée, durant la première année de son existence, sur Alger. «Nous avons choisi de nous adresser aux jeunes des quartiers de Bab El Oued, Belouizdad, Bachdjarrah..., les lycées et les Fac. Ensuite, nous avons élargi nos activités à d'autres régions et nous avons pu avoir des comités dans une vingtaine de wilayas», rappelle-t-il.

Revenant sur les conditions de l'époque, Hakim Addad estime que le contexte n'a pas changé. «A l'époque, on nous tuait et aujourd'hui on nous met en prison. Mais, nous allons tenir», lance-t-il.

«Lancer un message à la société civile»

Pour Hakim Addad, la violence et la répression «font partie de la nature du régime en place». «Il faut lui répondre par le pacifisme», conseille-t-il, en rendant hommage à la nouvelle génération des «enragés» qui, selon lui, a concrétisé sur le terrain le projet et les objectifs de l'association.

Il faut dire que depuis plusieurs années, le siège du RAJ à Alger-Centre est devenu un espace de libre débat sur tous les sujets d'actualité nationale. La nouvelle direction de l'association, conduite par Abdelouahab Fersaoui, a réussi à faire du siège de l'association la Mecque des militants et des acteurs politiques interdits des médias lourds publics.

En effet, l'association organise des forums de débat et des conférences qui captent l'intérêt de différentes catégories de la société. Sa web radio aussi constitue une fenêtre à travers laquelle s'expriment les voix étouffées par les tenants du système.

«Depuis le 22 février, le rôle de l'association s'est accentué. Partie prenante de l'initiative de la société civile, RAJ a accueilli plusieurs rencontres de la société civile. Le siège du RAJ est même devenu le centre du hirak. Le 22 Février constitue le prolongement d'Octobre 1988 et notre association ne peut pas rester en marge de ce moment historique.

Elle s'est alors impliquée entièrement en tentant de sensibiliser les jeunes, sans pour autant se considérer comme une représentante du mouvement», souligne Abdelouahab Fersaoui. Selon le président du RAJ, ces actions sont menées car «il ne peut y avoir d'alternative démocratique sans l'ouverture des espaces de débat et d'expression». C'est cet activisme, estime-t-il, qui lui attire les ennuis actuels.

«A travers cette répression et ces intimidations, on veut faire taire RAJ et, par conséquent, envoyer des messages à l'ensemble de la société civile qui refuse la soumission», déclare-t-il, en dénonçant l'incarcération arbitraire de trois jeunes militants de l'association, dont Karim Boutata et Ahcene Kadi, poursuivis en vertu de l'article 79 pour «atteinte à l'intégrité du territoire national».

MADJID MAKEDHI

El watan, 03.10.2019, Tribunal de Sidi M'hamed, De lourds chefs d'accusation contre Tabbou,



Entendu hier par le juge d'instruction près le tribunal de Sidi M'hamed d'Alger, Karim Tabbou est poursuivi pour de nouveaux chefs d'accusation qui s'ajoutent à celui retenu contre lui auparavant, à savoir «atteinte au moral de l'armée».

Le coordinateur de l'Union démocratique et sociale (UDS) et militant politique, Karim Tabbou, est maintenu sous mandat de dépôt. Entendu hier par le juge d'instruction près le tribunal de Sidi M'hamed d'Alger, il est poursuivi pour de nouveaux chefs d'accusation qui s'ajoutent à celui retenu contre lui auparavant, à savoir «atteinte au moral de l'armée». Selon Me Aïssa Rahmoune, l'ancien député du FFS est poursuivi cette fois-ci pour «atteinte à l'unité du territoire national», «incitation à attroupement suite à l'appel à manifester lancé à la veille du 5 juillet dernier, par des personnalités nationales», «des publications sur Facebook et sur une page de l'UDS sur le même réseau qu'il ne gère pas».

«Il s'agit de sa première audition par le juge d'instruction. Car, il avait refusé de répondre au juge, vendredi passé, sans la présence de ses avocats», explique notre interlocuteur. Pour rappel, Karim Tabbou a été interpellé, jeudi matin, chez lui, soit moins de 24 heures après sa mise en liberté provisoire par le juge près la cour de Tipasa.

Il est poursuivi, cette fois-ci, en vertu des articles 77, 78 et 79 du code de procédure pénale. L'article 77 stipule que «l'attentat, dont le but a été de détruire ou de changer le régime, soit d'inciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité de l'Etat ou s'armer les uns contre les autres, soit à porter atteinte à l'intégrité du territoire national, est puni de la peine de mort». L'article 78 évoque le complot contre le régime : «Le complot ayant pour but les crimes mentionnés à l'article 77, s'il a été suivi d'un acte commis ou commencé pour en préparer l'exécution, est puni de la réclusion à temps de 10 à 20 ans. Si le complot n'a pas été suivi d'un acte commis ou commencé pour en préparer l'exécution, la peine est celle de la réclusion à temps de 5 à 10 ans.

Il y a complot dès que la résolution d'agir est concertée et arrêtée entre deux ou plusieurs personnes.» L'article 79 porte sur la punition de «l'atteinte à l'unité nationale» : «Quiconque, hors les cas prévus aux articles 77 et 78, a entrepris, par quelque moyen que ce soit, de porter atteinte à l'intégrité du territoire national, est puni d'un emprisonnement d'une durée d'un à dix ans et d'une amende de 3000 à 70 000 DA.»

L'épée de Damoclès

Me AïssaRahmoune estime que ces poursuites ont un caractère politique, même si elles sont couvertes de l'aspect juridique. «Ces articles ont toujours existé dans le code pénal algérien et depuis la période du parti unique. Rien n'a changé. Ils visent à protéger le pouvoir et à réprimer les opposants à l'ordre établi, notamment les opposants politiques», déplore-t-il. Selon lui, ces poursuites contre Karim Tabbou et contre des jeunes du hirak confirment que l'épée de Damoclès est suspendue au-dessus de la tête de tous les Algériens qui «s'opposent au pouvoir en place et à ses agendas politiques».

Pour rappel, Me Mustapha Bouchachi avait introduit un appel auprès de la chambre d'accusation près la cour d'Alger contre la décision de la mise sous mandat de dépôt du coordinateur de l'UDS. «On ne connaît pas encore la date de cette audience», indique AïssaRahmoune.

MADJID MAKEDHI

Le Quotidien d'Oran, 05.10.2019, Des détenus du «Hirak» en grève de la faim,

Dans une publication sur sa page Facebook, le Comité national pour la Libération des détenus (CNLD) a lancé, jeudi, une «alerte» affirmant que «des détenus d'opinion, notamment ceux arrêtés, le vendredi 13 septembre, à Alger» voulaient «entamer une grève de la faim à partir de vendredi 4 octobre». «Cette décision extrême a été prise par les otages qui se retrouvent à El Harrach, au lendemain de la confirmation des mandats de dépôts, hier, par la Cour d'Alger, contre ces détenus mis sous mandat de dépôt par le juge d'instruction du Tribunal de Sidi M'hamed», ajoute le CNLD.

La décision de la grève de la faim a été confirmée, quelques heures plus tard, par plusieurs avocats. C'est le cas de Me AbdelghaniBadi qui était, jeudi, en visite aux détenus de la prison d'El Harrach, qui a annoncé sur sa page Facebook l'intention des détenus du 'Hirak' de mener une grève de la faim. «J'ai rendu visite à un groupe de jeunes détenus du 'Hirak' dont les mandats de dépôt ont été confirmés (mercredi, ndlr). Ils ont décidé d'entamer une grève de la faim à partir de vendredi», écrit-il.

Dans une déclaration à TSA, Me Badi a indiqué que cette décision «est vue comme un ultime recours pour protester et faire alerter l'opinion publique sur leur situation». «Il y a beaucoup de détenus qui sont dans un mauvais état psychique», a-t-il également affirmé.

Pour rappel, la Cour d'Alger a examiné, mercredi dernier, les dossiers de 26 détenus confirmant les mandats de dépôt pour 25 parmi eux. Atteint d'un cancer, Ziane Bilal, le 26ème détenu, a été placé sous contrôle judiciaire et libéré de prison. Sa détention provisoire depuis le 13 septembre lui a fait rater plusieurs rendez-vous de chimiothérapie, selon le CNLD.

Par R. N

El watan, 05.10.2019, Commémoration des événements du 5 octobre 1988 réprimée (Place des martyrs,



La commémoration du 31e anniversaire des événements du 5 octobre 1988 qui devait se tenir à la place des martyrs d'Alger-centre a été empêché par la police, a t-on constaté sur place.

En effet, un lourd dispositif de sécurité a été déployé aux alentours de la place des martyrs. Les quelques dizaines de citoyens, parmi eux Fethi Gherras coordinateur du MDS, qui se sont donné rendez-vous pour le dépôt d'une gerbe de fleur à la mémoire des victimes du 5 octobre 1988 ont été sommés de quitter les lieux.

D'autres citoyens dont deux journalistes, l'un du quotidien Liberté et un autre travaillant au compte d'une chaîne télé privée ont été embarqués par les éléments des services de l'ordre, apprend-on sur place.

À l'heure où nous mettons en ligne l'info, la police a embarqué l'avocate Aouicha Bekhti, Arezki Chaalal du Collectif des détenus et la journaliste Samia Belkadi. Ils sont tous dans des commissariats d'Alger.

AZIZ KHAROUIM

El watan, 06.10.2019, Me AbdelghaniBadi, avocat et défenseur des droits de l'homme, «Il y a des textes de loi dangereux pour les libertés»,



Selon l'avocat et défenseur des droits de l'homme, AbdelghaniBadi, les acquis d'Octobre 1988 sont vite anéantis par le régime qui revient, depuis quelques mois, à ces anciennes pratiques : interpellations, emprisonnement et retour de la police politique.

L'avocat et défenseur des droits de l'homme, AbdelghaniBadi, alerte sur la dangerosité du dispositif législatif actuel contre les libertés. Il cite notamment des articles contenus dans le code de procédure pénale (de l'article 70 à l'article 90) qui sont utilisés contre les militants politiques ces derniers mois. «Il y a des textes de loi qui datent de l'époque du parti unique que le pouvoir législatif n'a pas révisé pendant tout ce temps.

Le Parlement n'a pas fait son travail et ce sont ces textes qui sont brandis, aujourd'hui, pour mater le hirak», déplore-t-il. Intervenant lors d'une conférence-débat sur le thème «Octobre 1988-octobre 2019 : quelles conséquences ?», animée conjointement avec Me Nouredine Ahmine au siège de l'association SOS disparus, il qualifie ces lois de dangereuses. «Ils (ces textes, ndlr) constituent un danger pour les libertés et pour l'exercice de la citoyenneté. Certains articles du code pénal prévoient la peine capitale pour une accusation vague, telle que l'atteinte à l'unité nationale», alerte-t-il.

Selon lui, les acquis d'Octobre 1988 sont vite anéantis par le régime qui revient, depuis quelques mois, à ces anciennes pratiques : interpellations, emprisonnement et retour de la police politique. «Le pouvoir accentue aussi les pratiques arbitraires, comme si nous étions dans un état d'urgence non déclaré.

On a vu des arrestations de manière spectaculaire des militants politiques. Il y a eu aussi des gardes à vue et des mandats de dépôt injustifiés», dénonce-t-il. L'avocat revient aussi sur les écarts dans l'application des procédures au niveau des tribunaux. «L'Etat national suppose l'application de la loi de la même manière partout sur le territoire national.

Mais nous avons vu le contraire dans l'affaire de l'emblème amazigh et dans le cas de Lakhdar Bouregaâ et d'autres détenus politiques. A Alger, les juges d'instruction ont décidé de garder les gens en détention sous prétexte de poursuivre l'instruction. Ce n'est pas le cas dans d'autres tribunaux.

C'est ainsi qu'on met en danger l'Etat national et non pas à travers des déclarations ou le port d'un emblème», lance-t-il. Les deux conférenciers sont revenus par la suite sur l'apport des événements d'Octobre 1988 et leur influence sur le mouvement populaire du 22 février dernier. «Le peuple algérien a tiré les leçons des événements précédents. Il a compris qu'il faut être pacifique et uni pour mettre en échec les plans du régime», souligne Me Nouredine Ahmine.

MADJID MAKEDHI

El watan, 06.10.2019, La LADDH appelle à « la libération immédiate de tous les détenus d'opinion »,



« Le droit d'exprimer pacifiquement une opinion n'est ni un crime ni un délit ».

Dans un communiqué rendu public, aujourd'hui dimanche, la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH) a exprimé « son inquiétude quant à la répression qui frappe plusieurs centaines d'acteurs de la société civile, activistes et politiques pour avoir manifesté ou exprimé une opinion de manière pacifique ».

L'ONG a dénoncé ce qu'elle qualifie de « justice à deux vitesses ». « Pour les mêmes chefs d'inculpation, certains tribunaux à l'intérieur du pays ont prononcé des relaxes alors que d'autres ont recouru à la mise en détention souvent systématiquement confirmées par la chambre d'accusation », lit-on dans le communiqué, signé par Me Benissad, qui rappelle que « le droit d'exprimer pacifiquement une opinion n'est ni un crime ni un délit ».

La LADDH a appelé « les autorités au respect des libertés fondamentales et à la libération immédiate de tous les détenus d'opinion ».

Il est à signaler que la répression contre les militants politiques et activistes de la société civile s'est intensifiée depuis la convocation du corps électoral pour la présidentielle prévue le 12 décembre prochain. Hier samedi, des dizaines de personnes ont été interpellées par la police à la Place des martyrs (Alger), lors de la commémoration du 31e anniversaire des événements du 5 octobre 1988.

AZIZ KHAROUM

1001infos, 06.10.2019, «Les arrestations visent à affaiblir le mouvement populaire», Réactions des organisations de la société civile,

Les membres de la société civile dénoncent les dernières arrestations qui ont ciblé les militants du Rassemblement Actions Jeunesse (RAJ).

Dans une déclaration rendue publique, vendredi, les organisations membres du Collectif de la société civile pour la transition démocratique signalent avoir appris «avec consternation» l'interpellation par des agents en civil, dans des cafétérias situées à des endroits différents à Alger-Centre, de cinq militants du RAJ très actifs dans le hirak : Massinissa Aissous, Mokrani Djalal, Hakim Addad, HmimiBouider et Kamel Ould Ali.

Affirmant que ces interpellations font suite à l'arrestation et à la mise sous mandat de dépôt de dizaines de citoyens et militants politiques algériens depuis le mois de juin, le collectif précise qu'elles démontrent la volonté du régime de «briser l'élan du peuple algérien vers la démocratie et l'Etat de droit».

Le Collectif de la société civile réclame la libération des militants du RAJ et celle de tous les autres détenus d'opinion et appelle les Algériens à exprimer leur solidarité envers tous les détenus et à poursuivre leur combat pacifique pour la démocratie et l'Etat de droit.

Membre très actif du Collectif, le vice-président de la LADDH, Saïd Salhi, précise que les dernières arrestations sont «ciblées et visent en premier lieu des militant(e)s des organisations politiques et de la société civile, dont le RAJ, connus, à l'avant-garde du hirak et en phase avec ses revendications légitimes».

«Chasse à l'homme»

Ces arrestations s'inscrivent dans «une stratégie d'affaiblissement du mouvement, en ligne droite de cette tentation du passage en force pour imposer l'élection présidentielle pourtant massivement rejetée par le peuple.

Ces arrestations arbitraires, qui dépassent la centaine, enveniment de plus en plus le climat et poussent au pourrissement face à un mouvement résolu, qui s'accroche malgré tout à son expression pacifique et garde le cap sur son objectif de changement effectif du système.

On imagine mal une élection démocratique dans un climat de répression et de dictature, ces élections sont déjà compromises par de telles pratiques, toutes contraires aux engagements de l'Algérie sur le respect des droits humains et des

conventions internationales qu'elle a ratifiées», soutient M. Salhi. De son côté, le Comité national pour la libération des détenus (CNLD) a dénoncé dans une déclaration postée, hier, sur sa page Facebook une «chasse à l'homme» à la place des Martyrs et ses environs.

«Une centaine de personnes embarquées par des policiers en civil et en tenue, des avocats (AouichaBakhti), des journalistes (Khaled Drareni) des parents de détenus (Arezki Challal et Omar Abed) et d'autres membres du CNLD et des représentants de la confédération des commerçants, sont actuellement dans des commissariats d'Alger.

Farid Hami, membre du CNLD, a été intercepté, en portant la gerbe de fleurs et des banderoles, il a été sauvé in extremis grâce à l'intervention de quelques citoyens présents», détaille l'alerte du CNLD, qui a appelé les Algérois à sortir en masse pour soutenir les familles des détenus et à commémorer cette date historique du 5 Octobre 1988.

Tous les militants arrêtés (une trentaine selon des sources concordantes) ont été libérés en fin de journée. Le MDS, dont le coordinateur, FethiGhares, a été arrêté et relâché, a lancé une alerte sur sa page Facebook : la militante Leila Chaimaa Souama a été interpellée à sa sortie du siège du parti en fin d'après-midi. «Aucune information n'est disponible à son sujet», précise-t-on.

El watan, 06.10.2019, AbdelouhabFersaoui. Président du RAJ, «Toute voix qui s'oppose au pouvoir devient sa cible privilégiée»,



– Plusieurs animateurs de l'association Rassemblement Actions Jeunesse (RAJ) ont été interpellés et arrêtés ces derniers jours dans des lieux publics par des agents en civil. Raj est devenu la cible du pouvoir. Pourquoi ?

Nous vivons des moments historiques depuis le 22 février 2019, le peuple s'est libéré, il a cassé le mur de la peur et a décidé de restituer sa souveraineté et de prendre son destin en main, mais le pouvoir réel ne veut rien céder à la volonté du peuple. Il n'y a pas de volonté politique pour répondre favorablement aux revendications légitimes du peuple algérien qui réclame de manière pacifique la rupture et le changement du système.

Selon toute vraisemblance, toute voix qui s'oppose à l'approche du pouvoir qui cherche à se maintenir à tout prix devient sa cible privilégiée. Le RAJ a choisi son camp qui est celui du peuple qui réclame le changement du système d'une manière solennelle depuis plus de 8 mois. Ce sont donc les positions, les actions et les initiatives du RAJ qui dérangent.

Le pouvoir vise à casser et à affaiblir l'association et à travers elle, toutes les dynamiques et les militants qui portent haut et fort les revendications du peuple sans se prétendre le représenter, car le mouvement n'a pas besoin de représentants. Mais le pouvoir se trompe s'il croit affaiblir et casser le mouvement par la répression.

Bien au contraire. Car nous sommes des militants convaincus et déterminés, notre combat pour la liberté, la démocratie et pour un Etat de droit ne date pas du 22 février. L'acharnement de ce pouvoir nihiliste ne fera que renforcer le mouvement.

– Concrètement, que reproche-t-on à ces jeunes du RAJ ? Quel crime ont commis les cinq militants qui seront traduits demain (aujourd'hui, ndlr) devant le tribunal de Sidi M'hamed ?

Franchement, c'est la question que nous nous posons tous. Avant tout, ce sont des citoyens qui manifestent et qui s'expriment d'une manière pacifique comme

le font les millions d'Algériens et Algériennes qui sortent dans la rue tous les vendredis depuis le 22 février. Ces citoyens, jaloux de leurs pays, réclament la liberté, la démocratie et un Etat de droit.

Leur arrestation et incarcération est une grave atteinte aux libertés démocratique et une violation flagrante des droits fondamentaux des Algériens garantis pourtant dans les différentes Constitutions que ce pouvoir prétend défendre, et qu'il piétine dès que l'occasion lui ai offerte.

Ce pouvoir ne respecte pas les lois les plus élémentaires du pays. Donc, ce sont des arrestations et des procès purement politiques liés à la position de l'association RAJ qui a fait le choix d'être avec le peuple et pour le peuple.

– Toutes les personnalités politiques et les détenus du hirak arrêtés sont systématiquement jugés et mis sous mandat de dépôt. Il n'y a aucune mesure d'apaisement. Ne craignez-vous pas le pire pour vos camarades ?

Y a-t-il pire que d'empêcher les Algériens de s'organiser, de s'exprimer d'une manière pacifique ? Y a-t-il pire que d'accuser arbitrairement des citoyens d'atteinte à la stabilité et à l'intégrité du pays pour avoir revendiqué pacifiquement leurs droits les plus élémentaires ?

Y a-t-il pire que lorsque l'on instrumentalise la «justice» aux ordres pour mettre des Algériens en prison pour le seul motif d'avoir exprimé une opinion ou pour avoir porté le drapeau amazigh qui reflète la profondeur de notre identité millénaire et notre réconciliation avec une partie de notre histoire ?

Le pouvoir est interpellé pour mettre fin à son entêtement qui ne peut mener le pays que droit dans le mur. Le peuple ne va pas s'arrêter, il est déterminé à aller jusqu'au bout et d'une manière pacifique. Donc la cessation des interpellations et la libération immédiate et inconditionnelle de toutes les personnes arrêtées et détenus sont une urgence.

– Quelle est la position du RAJ par rapport à l'élection présidentielle du 12 décembre ?

L'unique objectif du pouvoir est de tenir cette élection, car elle lui permet sa régénération au détriment de l'intérêt général du pays.

Le peuple refuse ces élections, il l'exprime d'une manière claire et forte chaque vendredi et mardi à travers le référendum populaire. Le pouvoir veut réduire la crise politique multidimensionnelle que vit le pays à une question électorale.

Alors que le peuple revendique le changement du système agonisant qui ne peut absolument se faire par l'élection du 12 décembre. Ces élections constituent une autre manœuvre du pouvoir et un replâtrage politique qui ne peut que compliquer et aggraver la situation.

Le climat n'est pas favorable pour organiser une élection quelconque, il faut d'abord rétablir la confiance par la cessation des interpellations, la libération immédiate et inconditionnelle des détenus, l'ouverture du champ politique et médiatique, enlever l'embargo sur le hirak et sur Alger et ouvrir un débat sérieux et sans conditions avec la participation de toutes les forces vives de la société : partis politiques, syndicats, associations et personnalités nationales, qui s'inscrivent dans la rupture avec le système, afin de trouver une issue consensuelle et qui prend en charge les revendications légitimes du hirak.

Nous vivons des moments historiques, la continuité du mouvement et de la mobilisation pacifiques doit se poursuivre, c'est le seul garant.

NABILA AMIR

El watan, 07.10.2019, De lourds chefs d'inculpation retenus contre eux par le tribunal de Sidi M'hamed, Des militants du RAJ mis sous mandat de dépôt,



Les cinq prévenus ont été amenés, hier en début d'après-midi, dans des fourgons de police, qui se sont vite retirés pour laisser de la place au véhicule vert de la prison d'El Harrach.

Les membres de l'association Rassemblement Actions Jeunesse (RAJ), Hakim Addad, Djalal Mokrani, Massinissa Aissous, Kamel Ouldouali et un autre du FFS, Ahmed Bouider, ont été mis, hier, sous mandat de dépôt pour «incitation à attroupement» et «atteinte à la sûreté de l'Etat».

Durant la journée d'hier, des dizaines de personnes faisaient le pied de grue devant le tribunal de Sidi M'hamed. Personne parmi les présents ne se berçait d'illusion sur l'issue du procès. Les cinq prévenus ont été amenés, à 14h, dans des fourgons de police, qui se sont vite retirés pour laisser la place au véhicule vert de la prison d'El Harrach.

Les avocats des prévenus ont décidé, d'un commun accord, de se retirer pour protester contre un procès qu'ils jugent inéquitable. A la question de savoir ce qui est reproché aux prévenus, une avocate répond, sur un air désespéré : «Lorsqu'il n'y a pas de délit, on tente d'en inventer !» «Le fait est, explique Me SeddikMouhous, que le juge d'instruction a demandé d'ouvrir une enquête sur les pancartes portées par les prévenus et sur des posts sur les réseaux sociaux. La loi algérienne permet pourtant à tout citoyen d'exprimer une opinion. Ils ont exercé leurs droits de citoyen.»

L'avocat s'insurge contre les arrestations pour délit d'opinion, mettant à mal, selon ses dires, «l'élite du peuple» (citant le cas d'un doctorant détenu), «la jeunesse» (évoquant les étudiants protestataires) ainsi que les «moudjahidine» (revenant sur le cas de Lakhdar Bouregâa). «Aussi, plaide-t-il devant un parterre de militants et d'amis des prévenus, nous avons décidé de nous retirer, car nous

pensons sincèrement que la Constitution algérienne est au-dessus des directives données par téléphone.»

L'avocate Aouicha Bekhti enchaîne : «Nous sommes des auxiliaires de la justice, nous ne voulons pas être la caution de la justice.» Le boycott du collectif aurait, selon les avocats, surpris le juge d'instruction. Des policiers en civil surveillaient les alentours du tribunal de Sidi M'hamed, où devaient comparaître les personnes arrêtées, faisant ainsi régner un climat des plus tendus. L'un des présents relève néanmoins une plaque sur la rue longeant l'accès inférieur du tribunal. «Nous sommes, dit-il, dans la rue de la Liberté !» Triste ironie.

La matinée, Mourad Amiri, qui devait comparaître dans une affaire le concernant, a été interpellé par la police lors d'un sit-in de soutien aux prévenus. Les participants y ont vu une tentative d'intimider toute personne apportant son soutien aux détenus du hirak. Ils étaient tout de même là tout au long de la journée, malgré les appels à la vigilance de leurs proches et des détenus eux-mêmes. «Il te dit de rentrer chez toi et de ne surtout pas rester dans ce sit-in», dit une avocate à un militant bien en vue, transmettant ainsi le message de l'un des cinq prévenus.

Car en tout et pour tout, 8 membres de l'association RAJ ont été arrêtés. Il s'agit de Hakim Addad, Ahcène Kadi, Djalal Mokrani, WafiTigrine, KheiredineMedjani, Ahmed Bouider, Massinissa Aissous, Karim Boutata. C'est, selon les termes des membres de l'association, «une chasse aux militants du Raj». Les quatre prévenus ont été interpellés vendredi 4 octobre à l'issue d'une journée riche en péripéties.

L'un d'entre eux, Hakim Addad, a fait partie d'une première vague d'interpellations ayant ciblé, en ce 33^e vendredi de soulèvement populaire, les participants à un hommage aux victimes des événements du 5 Octobre 1988. Il y est allé en tant que membre du Collectif de soutien et vigilance au mouvement du 22 Février (CSDM-22), qu'il avait nouvellement créé pour dénoncer les arrestations pour délit d'opinion.

Pour l'occasion, il avait confectionné une banderole et quelques affiches exigeant la libération des détenus et souhaitant un bon anniversaire à Ahcène Kadi, son jeune compagnon de lutte, qui devait souffler ce jour-là sa 22^e bougie en prison.

Immédiatement après sa libération, et vu que ses affiches ont été saisies par la police, il retourne chez lui pour récupérer une affiche portant la même inscription, enfiler l'écharpe rouge qu'il affectionne et gagner la rue Didouche Mourad pour prendre part aux dernières heures de ce 33e hirak. Il sera appréhendé à l'intérieur d'un café, avec trois compagnons, par des hommes en civil qui les ont emmenés à la brigade de gendarmerie de Bab J'did.

Le jour de son arrestation, Hakim Addad, écrivait sur son compte Twitter : «Nous en sommes au vendredi 33. Aujourd'hui, je marche pour la liberté, de l'Algérie, de ses enfants, à commencer par mon ami, camarade, mon très cher Ahcene Kadi qui “fête” ses 22 ans en prison. Heureux sont ceux qui luttent, ils portent l'espoir, même en prison.»

AMEL B

El watan, 07.10.2019, La LADDH exprime son inquiétude quant à la «répression des militants politiques»,

La Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) de Noureddine Benissad s'inquiète de «la répression qui frappe les activistes et militants du mouvement populaire, associatif et politique pour avoir manifesté ou exprimé une opinion de manière pacifique».

Elle alerte sur le nombre important de personnes poursuivies ou emprisonnées qui «a dépassé la centaine» et relève dans ce sillage «une justice à deux vitesses». «Pour les mêmes chefs d'inculpation, certains tribunaux de l'intérieur du pays ont prononcé des relaxes, alors que d'autres ont recouru à la mise en détention souvent systématiquement, confirmée par la chambre d'accusation», souligne cette organisation de défense des droits de l'homme qui rappelle que «le droit d'exprimer pacifiquement une opinion n'est ni un crime ni un délit».

La LADDH rappelle aussi que «le rôle de la justice est de protéger les libertés collectives consacrées par la Constitution et les conventions internationales relatives aux droits de l'homme ratifiées par notre pays, notamment le pacte international relatif aux droits civils et politiques qui garantissent les libertés à toute personne de circuler, de manifester, de se réunir, de s'exprimer et de participer aux affaires publiques de son pays».

L'organisation, dirigée par Noureddine Benissad, estime que «l'escalade des poursuites et de la répression comme réponse à l'exercice des libertés, outre qu'elles transgressent les textes fondamentaux protégeant les libertés sont une fausse solution à des questions éminemment politiques qui appellent le dialogue et un consensus national qui jettent les jalons de la construction de l'Etat de droit». A cet effet, la LADDH appelle «les autorités au respect des libertés fondamentales et à la libération immédiate de tous les détenus d'opinion».

MOKRANE AIT OUARABI

El watan, 07.10.2019, Le moudjahid Lakhdar Bouregâa entame une grève de la faim à la prison d'El Harrach,



Le moudjahid, Lakhdar Bouregâa, en détention à la prison d'El Harrach depuis juin dernier, a entamé une grève de la faim, a annoncé, aujourd'hui lundi, l'avocate Nabila Smail.

Bouregâa, 86 ans, rejoint ainsi les dizaines de détenus d'opinion qui avaient entamé vendredi dernier une grève de la faim, pour dénoncer leur incarcération. « Nous avons tout fait pour dissuader les détenus d'entamer cette action, car le régime n'est pas dérangé par les morts. Nous avons déjà vu le cas de Kamel Eddine Fekhar (...) », a déclaré Me Nabila Smail lors d'une conférence de presse organisée au siège de SOS disparus à Alger.

Bouregâa, ancien commandant de l'Armée de libération nationale, est poursuivi pour «atteinte au moral de l'armée» et «outrage à corps constitué».

ELWATAN.COM

Le Quotidien d'Oran, 08.10.2019, La polémique enfle entre Mokrane Aït Larbi et le parquet d'Alger,

Dans un communiqué rendu public avant-hier, le parquet général de la cour d'Alger a démenti «le refus par le juge d'instruction près le tribunal de Dar El-Beida de la constitution de l'avocat Mokrane Aït Larbi dans un dossier en cours d'instruction». Dans sa mise au point, le parquet général de la cour d'Alger a qualifié d'«allégations infondées» selon lesquelles le juge d'instruction près le tribunal de Dar El-Beida aurait refusé la constitution de l'avocat Mokrane Aït Larbi dans une affaire pénale et la délivrance à ce dernier d'un permis de communiquer avec son client. Selon le communiqué du parquet général de la cour d'Alger «l'avocat en question (Me Ait Larbi, ndlr) ne s'est pas présenté devant le juge d'instruction ou son secrétariat pour remettre et recevoir les documents pertinents, mais a voulu se les procurer de façon illégale en envoyant une personne qui n'a rien à voir avec le dossier et qui ne remplit pas les conditions légales». La même source ajoute que «cela est dû au fait qu'il a refusé de se présenter en personne devant cette juridiction qui l'a déjà convoqué pour restituer la copie d'un autre dossier dont il avait été dessaisi par son client». Le parquet général de la cour d'Alger a, par ailleurs, souligné que les dossiers qui sont traités au niveau de ses juridictions «ne sont pas d'ordre politique», et qu'«aucun détenu politique n'est incarcéré à leur niveau». Me Ait Larbi a réagit hier sur sa page Facebook, expliquant que sa réponse au communiqué du parquet général de la cour d'Alger n'allait «pas sortir du cadre de la loi et de l'éthique de la profession d'avocat». Concernant «l'absence de prisonniers politiques dans les prisons», l'avocat rappelle qu'il s'est constitué pour «la défense de l'activiste Fodil Boumala, emprisonné pour ses opinions à la prison d'El Harrach. Et que les détenus politiques que je défends avec des collègues et, indépendamment des charges, n'ont pas commis des crimes de droit commun, et ce sont (donc) des prisonniers politiques». Quant à son «absence en personne», Ait Larbi «rappelle au ministère public» qu'il a demandé «à un avocat agréé de déposer la lettre de constitution et de recevoir le permis de communication en mon nom». De plus, «cet avocat est un constitué dans la même affaire, et non pas un étranger au dossier». «Par conséquent, le refus de remettre le permis de communication à un avocat au nom de son collègue est une violation de la loi», lit-on dans la réponse de Me Ait Larbi.

A propos de la résiliation de la constitution entre un avocat et son client «elle est régie par la loi portant réglementation de la profession d'avocat et son règlement intérieur». «Il n'a jamais été demandé à un avocat de rendre le dossier au juge

d'instruction ou à une autre autorité judiciaire après la fin de la constitution», ajoute l'avocat. Me Ait Larbi s'interroge sur le «rapport avec l'affaire dans laquelle un autre détenu a demandé au juge d'instruction de changer d'avocat avec l'affaire de FodilBoumala», et affirme : «Il s'agit en soi d'une atteinte aux droits de la défense reconnus par la Constitution».

Par R. N

El watan, 08.10.2019, Maître Mokrane Aït Larbi répond au parquet général d'Alger, «Les détenus politiques sont poursuivis pour leurs opinions et non pas pour des crimes de droit commun»,



Me Mokrane Aït Larbi contredit les propos du parquet général près la cour d'Alger, faisant état de l'absence de détenus politiques dans les prisons de sa circonscription. Pour l'avocat, aussi bien Fodil Boumala, en prison depuis le 18 septembre dernier que les autres activistes, qu'il défend avec ses confrères, «sont poursuivis pour des opinions qu'ils ont exprimées et non pas pour des crimes liés au droit commun. Ce sont tous des détenus politiques.»

Réagissant au démenti du parquet général d'Alger sur le refus du juge d'instruction près le tribunal de Dar El Beïda de se constituer pour défendre «un détenu politique», Me Mokrane Aït Larbi a apporté, hier, de nouvelles clarifications qui contredisent totalement la sortie du représentant du ministère public.

Ce dernier avait qualifié d'«allégations infondées» la déclaration de Me Aït Larbi, en expliquant que ce dernier «ne s'est pas présenté devant le juge d'instruction pour remettre et recevoir les documents et a voulu se les procurer de façon illégale en envoyant une personne qui n'a rien à voir avec le dossier et en refusant de se présenter en personne devant cette même juridiction qui l'a convoqué pour restituer la copie d'un autre dossier dont il avait été dessaisi par son client».

Pour le parquet général près la cour d'Alger, «les dossiers qui sont traités au niveau de ses juridictions ne sont pas d'ordre politique» et de ce fait, a-t-il noté, «aucun détenu politique n'est incarcéré à leur niveau».

Le contenu du communiqué a suscité la réaction rapide de Me Mokrane Aït Larbi qui, dans une déclaration rendue publique hier, a battu en brèche les arguments du représentant du ministère public, et ce, a-t-il noté, «sans sortir de la loi de la déontologie professionnelle».

D'emblée, l'avocat conteste l'affirmation de l'absence de détenus politiques dans les prisons qui relèvent de la compétence de la cour d'Alger en affirmant :

«Je me suis constitué pour défendre l'activiste FodilBoumala, détenu à la prison d'El Harrach, en raison de son opinion, et au-delà des chefs d'inculpation dont ils font l'objet, les détenus politiques que je défends avec mes confrères n'ont commis aucun crime relevant du droit commun.

Ce sont donc des détenus politiques.» Revenant sur la question de sa non-présentation, évoquée par le représentant du ministère public, Me Aït Larbi a déclaré : «Je rappelle au parquet général avoir chargé un confrère agréé de déposer une lettre de constitution et de retirer le permis de communiquer à ma place et par procuration, tel que prévu par la loi.

Cet avocat est constitué dans la même affaire et n'est pas une personne étrangère au dossier. De ce fait, le refus de remettre le permis de communiquer à un avocat pour le compte de son confrère est une violation de la loi.» Pour Me Aït Larbi, la suspension de la constitution d'un avocat par son client «n'obéit» qu'à la loi portant organisation de la profession d'avocat et au règlement intérieur.

«Jamais dans l'histoire de la justice, il n'a été demandé à un avocat de restituer un dossier au juge d'instruction ou à toute autre partie judiciaire après la fin de la constitution. L'avocat s'interdit d'engager toute procédure après la fin de la constitution sous le contrôle du bâtonnier et le dossier est archivé dans son bureau», a indiqué l'avocat avant de s'interroger : «Quel rapport y a-t-il entre l'affaire FodilBoumala et celle d'un autre prisonnier qui a demandé au juge d'instruction de changer d'avocat ?

Cela est déjà une violation des droits de la défense garantis par la Constitution.» Me Aït Larbi, faut-il le rappeler, avait dénoncé le 5 octobre le «refus» du juge d'instruction de Dar El Beïda de lui remettre un permis de communiquer et la copie du dossier d'«un détenu politique», FodilBoumala (arrêté le 18 septembre) poursuivi pour «atteinte à l'intégrité de l'unité territoriale» et «distribution de documents susceptibles de porter atteinte à l'unité nationale», et pour lequel il s'est constitué.

Un «refus» que Me Mokrane Aït Larbi n'a pas manqué de qualifier d'«atteinte aux droits de la défense», comme tant d'autres dénoncées, ces derniers jours, par les avocats et qui augurent de mauvais jours pour les Algériens.

SALIMA TLEMCANI

El watan, 08.10.2019, Les avocats interpellent les juges : «Respectez seulement la loi !»,



Des avocats et défenseurs des droits de l'homme tirent la sonnette d'alarme sur la situation des libertés qui prévaut dans le pays.

Arrestations arbitraires», «une mesure exceptionnelle qui devient la règle», «des détentions injustes et injustifiées», «des procédures légales piétinées», «une justice d'exception»... Des avocats et défenseurs des droits de l'homme tirent la sonnette d'alarme sur la situation des libertés qui prévaut dans le pays.

S'exprimant lors d'une conférence de presse organisée, hier au siège de SOS Disparus, par la LADDH, six avocats, membres du collectif de défense des détenus d'opinion et de détenus politiques attirent l'attention de l'opinion publique sur la gravité du contexte actuel, caractérisé par la multiplication des arrestations et des détentions des manifestants et des militants politiques et associatifs.

Il s'agit de Nouredine Benissad, président de la LADDH, de Mustapha Bouchachi, Abdelghani Badi, Nouredine Ahmine, Nabila Smail et Aïssa Rahmoune.

Très présents dans les tribunaux du pays où ils se constituent, en compagnie de plusieurs de leurs collègues, pour défendre les victimes du pouvoir en place, les conférenciers dressent une série de violations des procédures légales et interpellent les juges. «Je voudrais rappeler à nos frères les juges qu'ils doivent assumer leur responsabilité historique.

Ils doivent respecter seulement la loi», lance Mustapha Bouchachi, qui se montre dépité par ce qui se passe depuis plus de trois mois. Selon lui, les arrestations des militants et activistes du mouvement populaire et leur détention sont faits en «flagrantes violations des lois». «Comment arrêter des jeunes pour “incitation à attroupement” alors que des millions d'Algériens marchent depuis le 22 février dernier ?

Comment ceux qu'on appelle les membres de la bande sont convoqués selon une procédure ordinaire par la justice, alors que des militants sont arrêtés par des agents en civil dans des cafés ? Des familles restaient sans nouvelles de leurs proches pendant plusieurs heures en contradiction avec la loi. Il y a une grave violation du code de procédure pénale», condamne-t-il.

Sidi M'hamed : «un tribunal d'exception»

Mustapha Bouchachi affirme aussi que «les juges ayant ordonné le placement sous mandat de dépôt de tous ces détenus ont aussi violé les procédures». «L'application des articles 76, 79 et 96 du code pénal pour charger les détenus constitue aussi une violation de la loi et de l'article 1er du même code. Toutes ces poursuites sont contraires aux principes de l'Etat de droit», souligne-t-il.

Rappelant les engagements internationaux de l'Algérie, signataire des pactes et conventions relatifs aux droits de l'homme, Noureddine Benissad relève, pour sa part, «le non-respect de la présomption d'innocence dans ces affaires». «Le code pénal a été amendé, en 2006, pour limiter le recours à la détention provisoire.

Mais on a l'impression que nous sommes face à une justice à deux vitesses. Alors que dans d'autres wilayas, les personnes arrêtées pour les mêmes faits ont été libérées, à Alger elles sont toujours maintenues en détention», regrette-t-il, rappelant que la LADDH n'a pas cessé d'appeler, depuis plus de 20 ans, à l'amendement des articles de loi liberticides datant de l'époque du parti unique.

Dans ce sens, Nabila Smail s'interroge sur ce qui se passe au tribunal de Sidi M'hamed d'Alger. «A croire que nous sommes face à un tribunal d'exception. Nous n'avons jamais connu une telle situation, où on arrête des gens avant de chercher l'accusation.

Nous n'avons pas le droit de nous taire sur cette situation. Les avocats doivent boycotter toutes les séances», appelle-t-elle, avant de s'adresser aux juges pour leur dire : «Prenez vos responsabilités devant l'histoire !»

Abondant dans le même sens, AbdelghaniBadi se pose la question de savoir ce qui se passe «au niveau de la justice et des services de sécurité». «Nous sommes dans une situation similaire aux cours de sûreté de l'Etat des années 1980 et des tribunaux spéciaux des années 1990», déplore-t-il, précisant que les mandats de dépôt massifs prononcés par les juges «sont injustifiés».

«Il y a abus d'utilisation de cette sentence», soutient, de son côté, Nouredine Ahmine, ajoutant que la situation «est très grave». «Le peuple est sorti pour réclamer un Etat de droit. Sept mois après, ce sont tous les principes du droit qui sont violés», dit-il.

Rappelant les multiples alertes lancées par les défenseurs des droits de l'homme depuis des années, AïssaRahmoune estime que la situation «actuelle a permis de découvrir la nature du régime, ses lois et ses substrats».

MADJID MAKEDHI

Liberté, 09.10.2019, NAISSANCE D'UN RÉSEAU DE VIGILANCE ET DE DÉFENSE DES LIBERTÉS À CONSTANTINE, SOS arrestations arbitraires,

S'assignant les missions "d'alerte sur les arrestations arbitraires et les intimidations sécuritaires et judiciaires, de dénonciation de tous les cas d'atteinte aux libertés dont sont victimes les activistes et sympathisants du hirak et, enfin, de soutien et de défense des détenus d'opinion et de toutes les victimes de la répression", un réseau de vigilance et de défense des libertés est né à Constantine au début de cette semaine.

Dans le tumulte des arrestations, emprisonnements et poursuites judiciaires engagés contre des activistes du mouvement populaire né le 22 février, l'initiative citoyenne, qui a accouché de ce noyau, souscrit aux impératifs d'union et de solidarité afin de "préserver les acquis du hirak populaire qui a pu rassembler le peuple algérien sur tout le territoire national pour une Algérie nouvelle, libre et démocratique" et aussi "de faire face aux tentatives d'intimidation et de persécution du pouvoir qui montre son vrai visage répressif à travers une série d'arrestations", lit-on en titre de l'exposé des motifs soulignés à l'acte de naissance de ce réseau.

Composé d'universitaires, de journalistes, de cadres et de citoyens de divers horizons, le Réseau de vigilance et de défense des libertés, (RVLD – Constantine), exprime, en effet, les vives inquiétudes des citoyens suite à la multiplication des arrestations d'activistes dont le seul tort est de manifester pacifiquement leur rejet du système politique hérité de l'ère Bouteflika ou encore d'exprimer librement leurs opinions vis-à-vis de la situation politique dans le pays et/des figures du pouvoir.

Une naissance qui relate aussi des craintes avérées formulées par des activistes qui s'attendent à tout moment à une vague d'arrestations arbitraires qui toucherait les militants du hirak les plus en vue à Constantine, surtout après les informations distillées çà et là à propos de listes de noms répertoriant de présumés meneurs de la contestation dans une ville marquée par une mobilisation citoyenne infaillible autour des mots d'ordre du hirak depuis le 22 février dernier.

Kamel Ghimouze

El watan, 09.10.2019, Ses avocats s'inquiètent des conditions de son incarcération, Karim Tabbou mis en isolement à la prison de Koléa,



Karim Tabbou, coordinateur de l'Union démocratique et sociale et figure de proue du mouvement populaire, fait apparemment peur au pouvoir !

Même en prison, il est placé en isolement et dans le couloir réservé aux condamnés à mort. Les conditions de son incarcération inquiètent sérieusement ses avocats qui lui ont rendu visite hier à la prison de Koléa.

Maîtres Aïssa Rahmoune, Zoubida Assoul et Mustapha Bouchachi sont restés dubitatifs devant cette sanction pénitentiaire qui frappe leur client, qui n'est ni «un criminel» ni un «délinquant», mais un homme et un activiste politique qui a un discours porteur. Pour ce collectif d'avocats, le placement en isolement de Tabbou est une condamnation avant l'heure.

«La procédure judiciaire veut que Karim Tabbou soit placé avec les autres détenus dès lors qu'il y a présomption d'innocence. On n'isole pas quelqu'un qui n'est pas encore jugé. Lorsque l'on met quelqu'un en isolement dans ce genre de procès, on assimile cela à une première peine, il s'agit d'une condamnation qui ne dit pas son nom», explique Me Rahmoune. Karim Tabbou s'est plaint à ses avocats des conditions intenable et insupportables de son incarcération. «Il est mis en isolement dans une cellule au rez-de-chaussée. Un couloir que fréquentent les condamnés à la peine capitale.

Ces derniers sont pour la plupart dépressifs. Ils crient et font un bruit insupportable. Les lumières sont allumées jour et nuit. Il est interdit de communiquer avec les autres détenus, même lorsqu'ils sortent dans la cour», relate Me Rahmoune.

Dans d'autres prisons, «les détenus politiques et les jeunes du hirak sont regroupés dans la même cellule, pourquoi un tel traitement pour Karim Tabbou ?» s'interroge Me Rahmouni, qui estime que l'interpellation de Karim Tabbou est politique et son jugement ne sera que politique et le sera en fonction de l'évolution de la situation politique.

Me ZoubidaAssoul précise que Tabbou subit en prison une torture morale, alors qu'il avait déjà subi, lors de son arrestation par les services de sécurité, des violences verbales et physiques, en plus des injures et des insultes. «Karim Tabbou a été malmené, il a été privé pendant sa garde à vue d'un droit légal prévu dans le code de procédure pénale, à savoir un coup de fil à ses proches.

Et aujourd'hui, il est mis en isolement. Ce n'est pas normal», s'insurge ZoubidaAssoul, qui trouve aberrant que l'on poursuive quelqu'un deux fois pour les mêmes faits avec d'autres qualificatifs. «Karim Tabbou a été poursuivi dans la première affaire pour un qualificatif criminel, et le juge a décidé de le mettre en liberté provisoire, alors que pour le délit il est mis sous mandat de dépôt, c'est hallucinant !» s'exclame l'avocate.

NABILA AMIR

El watan, 10.10.2019, Said Salhi. Vice-président de la LADDH : «La voie pacifique fait perdre tous ses moyens au pouvoir»,



– Une répression violente s’est abattue sur la marche des étudiants ce mardi. Plusieurs manifestants ont été interpellés. Ces derniers jours, des militants engagés dans le hirak ont subi le même sort, et certains ont été placés en détention. Quelle lecture faites-vous de ces derniers développements ?

Le pouvoir est hostile au mouvement, seulement la voie pacifique lui a fait perdre tous ses moyens. Désarmé, le pouvoir pataugeait et se contredisait, d’autant que sa cohésion interne a été sérieusement ébranlée par la forte secousse du 22 février dernier.

La répression a été sa réponse à l’occasion de chaque date d’élection. Mais à chaque épreuve, le peuple finit par l’emporter.

Pour réussir son coup de force et faire passer l’élection présidentielle du 12 décembre, le pouvoir, à sa tête l’état-major de l’armée, veut organiser une élection alibi à huis clos. Il veut un Président à présenter à l’international, apparemment sans se soucier trop de la question de la légitimité populaire.

Sa stratégie se décline en fait à deux niveaux : 1- reprendre le contrôle d’Alger la capitale, du fait qu’elle est la vitrine internationale et avec cette force d’entraînement national, un véritable enjeu pour le pouvoir, il y a une volonté manifeste d’empêcher les marches d’Alger, que ce soient celles des étudiants le mardi ou celles du vendredi.

La tendance à la répression se précise de jour en jour. 2- Faire taire toutes les voix discordantes, au niveau médiatique et politique en instrumentalisant encore de manière ostentatoire la justice.

– Des militants en vue, comme ceux du RAJ, ont été arrêtés et poursuivis pour les chefs d’inculpation liés à l’«atteinte à la sécurité nationale» et «attroupement illégal»... Quel est l’objectif derrière ces arrestations ciblées ?

Après avoir échoué dans sa manœuvre de division qui a visé les porteurs du drapeau amazigh, le pouvoir échafaude un autre plan : il lance une campagne d'arrestations ciblées, visant cette fois les organisations et les militants les plus en vue et qui refusent de cautionner sa feuille de route.

La répression a ciblé des militants du RAJ, du RCD, MDS, LADDH, de Rachad, ex-FIS parti dissous, elle s'étend aux étudiants, journalistes, avocats les plus engagés. Et depuis une semaine aux leaders dans les wilayas les plus importantes du pays : Oran, Constantine, la Kabylie, le Sud...

Encore une fois, le pouvoir se trompe de cible et d'analyse : il pense qu'en arrêtant ou intimidant les militant-e-s, le mouvement va s'arrêter et s'affaiblir, il oublie que le 22 février, le peuple est sorti dans la rue sans tutelle aucune, ni des partis, ni des militants. Ces arrestations font rappeler le sentiment d'injustice et de hogra qui a fait sortir le peuple dans la rue le 22 février ; ces pratiques isolent le pouvoir de plus en plus.

– Les autorités maintiennent leur calendrier électoral, avec la perspective de l'élection fixée à la même date, le 12 décembre. Pourquoi cet entêtement à vouloir aller vers ce scrutin, alors que la population et une partie de la classe politique manifestent leur rejet de cette échéance ?

Face à la répression, le mouvement est resté inébranlable dans sa détermination, constant dans ses revendications, rien n'a pu le dévier de sa trajectoire, toujours pacifique, unitaire.

Cela agace bien évidemment le pouvoir, les signes de panique sont visibles. Incohérent dans sa démarche, le pouvoir multiplie les bourdes et crée de plus en plus de résistance et de la défiance autour de lui et dans la société, il s'isole davantage.

– Des forces politiques et des organisations de la société civile maintiennent leur refus du scrutin que veulent imposer les autorités. Comment s'organisent-elles ?

Ces élections sont dangereuses pour le pays, sa cohésion et sa stabilité. Au fur et à mesure que nous avançons vers la date fatidique, les tensions montent et les inquiétudes aussi, c'est pour cela que nous avons plaidé à la LADDH pour leur annulation et l'ouverture en urgence d'une négociation directe entre l'armée, détentrice du pouvoir réel, et l'opposition.

La société civile a été derrière plusieurs initiatives et propositions depuis le début du mouvement, elle n'a ménagé aucun effort pour rassembler les acteurs de la société, alerter sur les enjeux et risques et appeler à une solution négociée et apaisée avec le pouvoir.

C'est le pouvoir qui fuit à chaque fois le dialogue sincère et sérieux. Nous avons travaillé sur le projet de la conférence du consensus national, qui devra réunir l'ensemble des acteurs de la société civile et la classe politique, autour d'une feuille de route de compromis à négocier avec le système, nous sommes convaincus que c'est le chemin le plus sûr pour le pays.

La société civile, après avoir réussi sa conférence historique du 15 juin, a pu organiser une première rencontre de concertation le 24 août, qui a réuni un grand nombre d'acteurs de la classe politique des deux pôles et des personnalités nationales.

C'était un bon début pour esquisser la solution. Le pouvoir, à travers ses relais, au lieu d'être à l'écoute de cette initiative, non seulement, il lui a tourné le dos, il a tout fait pour la faire éclater.

Convaincus que les élections du 12 décembre ne peuvent être la solution, car elles ne peuvent avoir lieu dans ce climat de contrainte et de répression, notre projet de conférence nationale du consensus est toujours d'actualité. Nous allons reprendre les concertations avec nos partenaires en vue d'une proposition à même de donner un nouveau cap politique au mouvement populaire qui triomphera, j'en suis convaincu.

Liberté, 10.10.2019, VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES, L'Algérie s'implique dans une campagne médiatique,

L'association Femmes algériennes revendiquant leurs droits (Fard) et l'initiative féministe Euro Med, en consortium avec huit organisations des droits des femmes, ont engagé, les 15 et 16 septembre dernier, une campagne médiatique "Tolérance zéro" face aux violences faites aux femmes et aux filles en Algérie, en Égypte, en Jordanie, en Palestine, au Liban, en Tunisie et au Maroc.

La campagne est financée par l'Union européenne. Pour la fondatrice de Fard, Fatma Boufnik, cette campagne est une valeur ajoutée pour son association qui intervient principalement dans l'accompagnement des femmes victimes de violences. "Or, explique-t-elle, la problématique est plus globale." Le travail à entreprendre, ajoute-t-elle, se décline sur plusieurs axes, dont celui de travailler sur les premiers acteurs qui sont les femmes et les filles victimes de violences, sur les agresseurs et les espaces où se produisent ces violences (famille, école, rue, espace public, médias). "L'autre axe concerne la loi et les procédures pour la protection des femmes et des filles victimes de violences", souligne notre interlocutrice.

L'adhésion à ce projet s'explique aussi par la volonté de travailler sur deux nouveaux espaces, dont celui des médias, "qui sont nos principaux alliés pour transmettre le message de tolérance zéro face aux violences faites aux femmes et aux filles pour travailler sur le culturellement acquis afin justement de le déconstruire à travers les réseaux sociaux et la presse écrite et audiovisuelle". L'autre sphère concerne le secteur de l'éducation par le truchement d'actions d'information, de sensibilisation et de formation au niveau des écoles primaires.

Fatma Boufnik ajoute qu'un autre axe de travail concerne un plaidoyer pour le changement des lois dans le cadre de la lutte contre ces violences.

Saïd OUSSAD

El watan, 10.10.2019, Elles dénoncent la répression du mouvement populaire : La FIDH et l'OMCT épinglent le pouvoir,

Dans un communiqué signé par l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, un instrument créé par les deux organisations FIDH et OMCT, la sonnette d'alarme est tirée sur le ciblage par le régime algérien des défenseurs des droits humains.

En optant pour la manière forte pour faire taire le mouvement populaire et maintenir l'élection présidentielle du 12 décembre, le pouvoir politique algérien continue de susciter la désapprobation de l'opinion internationale. Hier, c'était au tour de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) et l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) de dénoncer une «répression généralisée du mouvement de protestation en Algérie».

Dans un communiqué signé par l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, un instrument créé par les deux organisations, la sonnette d'alarme est tirée sur le ciblage par le régime algérien des défenseurs des droits humains.

«Dans un contexte de répression croissante des manifestations pacifiques par les forces de l'ordre algériennes, des centaines de personnes ont été arbitrairement arrêtées depuis début septembre, dont de nombreux défenseurs des droits humains», notent les rédacteurs du texte.

Le document, publié sur le site de la FIDH, série des cas comme ceux des opposants et figures emblématiques du mouvement populaire : Karim Tabbou, Samir Belarbi et Fodil Boumala, le journaliste Saïd Boudour ou encore les nombreux militants du RAJ, arrêtés depuis septembre dernier et mis en prison pour «atteinte à l'unité nationale», entre autres, accusations considérées comme arbitraires par l'Observatoire.

«A deux mois de l'élection présidentielle du 12 décembre, cette vague d'arrestations arbitraires, qui a clairement pris pour cible les défenseurs des droits humains, est un très mauvais signal pour une éventuelle transition vers la démocratie en Algérie.

Le régime en place tente par tous les moyens de se maintenir au pouvoir et d'étouffer le mouvement de contestation pacifique en cours, instaurant un climat de peur par la répression», a déclaré Alexandra Poméon, responsable de l'organisme.

L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme ne se contente pas de faire le constat de la situation des droits de l'homme en Algérie mais appelle aussi à la «libération immédiate et inconditionnelle (des détenus) ainsi qu'au respect des libertés d'expression, de réunion et de manifestation qui sont, à deux mois de l'élection présidentielle, grandement menacées en Algérie».

Le secrétaire général de l'OMCT, Gerald Staberock, a appelé pour sa part à «la libération immédiate et inconditionnelle des défenseurs des droits humains arbitrairement détenus et rappelons que leurs droits procéduraux doivent être respectés en toute circonstance».

L'Observatoire a été créé en 1997 afin d'intervenir pour «prévenir ou remédier aux situations concrètes de répression contre les défenseurs des droits de l'homme». Il faut savoir aussi que la FIDH et l'OMCT sont toutes deux membres de ProtectDefenders.eu, le mécanisme de l'Union européenne pour les défenseurs des droits de l'homme mis en œuvre par la société civile internationale.

NOURI NESROUCHE

Liberté, 12.10.2019, MULTIPLICATION DES ARRESTATIONS, Amnesty International “préoccupée par le climat de répression”,



À la veille du 34^e vendredi, Amnesty International s’est déclarée très préoccupée par le climat de répression qui s’instaure en Algérie. Réagissant à la multiplication des arrestations ciblant des militants politiques, des journalistes, des avocats, des étudiants et même de simples citoyens, HassinaOussedik, directrice de la section Algérie de cette ONG, a estimé que ces interpellations “sont une violation flagrante des droits garantis par la Constitution”.

Amnesty International a “exhorté les autorités algériennes à libérer toutes les personnes détenues uniquement pour avoir exercé leur droit à la liberté d’expression, d’association ou de réunion pacifique et à assurer la sécurité des manifestants”. HassinaOussedik a relevé que “depuis le 22 février 2019, le hirak a rassemblé enfants, femmes, hommes, de tout âge et de toute condition sociale, sur l’ensemble du territoire national pour exprimer leur amour pour le pays et leur soif de liberté, de justice sociale et de respect de la dignité humaine.

L’exemplarité de ces marches a impressionné le monde entier”. Et de poursuivre : “Les autorités algériennes ne doivent pas briser le rêve et l’espoir des Algériennes et des Algériens qui revendiquent pacifiquement et fraternellement un État de droit et des droits humains.”

Nissa HAMMADI

Le soir, 13.10.2019, Arrêté jeudi dernier après un rassemblement de soutien aux détenus, Le président de RAJ incarcéré à la prison d'El-Harrach,



Jusqu'où ira le pouvoir dans sa campagne d'arrestations des militants et activistes politiques ? Selon plusieurs sources, plus d'une centaine de jeunes sont incarcérés pour leur implication dans le mouvement citoyen contre le système politique.

Karim Aimeur - Alger (Le Soir) - Le président de l'association Rassemblement, action et jeunesse (RAJ), Abdelouahab Fersaoui, a été placé en détention provisoire à la prison d'El-Harrach par le juge d'instruction du tribunal de Sidi-M'hamed, sans la présence de ses avocats et sans que sa famille et ses amis soient informés.

Arrêté jeudi dernier, à la fin d'un rassemblement de soutien aux détenus d'opinion, Fersaoui a disparu sans qu'aucune nouvelle sur le lieu de sa détention ne parvienne à ses proches. Il a fallu attendre hier samedi pour que des avocats annoncent son incarcération à la prison d'El-Harrach, où croupissent des dizaines de personnes impliquées dans la révolution citoyenne.

« Le président de RAJ, Abdelouahab Fersaoui, a été placé sous mandat de dépôt par le tribunal de Sidi-M'hamed, hier soir (vendredi, ndlr), à la prison d'El-Harrach, après son kidnapping ,jeudi, devant le même tribunal », a affirmé le Comité national pour la libération des détenus dans un communiqué. Le vice-président de la Laddh, Saïd Salhi, a dénoncé une décision « en totale violation des droits et des procédures ».

Le président de RAJ a été arrêté par des agents en civil, alors qu'il était en compagnie de Saïd Salhi et de deux autres activistes dont la comédienne Adila Bendimerad.

Quelques jours avant son arrestation, des éléments de la Gendarmerie nationale s'étaient présentés à la mairie de sa résidence, dans la wilaya de Béjaïa, pour retirer son acte de naissance, avons-nous appris par son entourage.

Aux amis qui lui demandaient de s'éloigner un peu du mouvement populaire pour éviter son arrestation, surtout que son association était la cible des services de sécurité, Abdelouahab Fersaoui a toujours répondu qu'il assumait son engagement et qu'il n'allait pas se cacher à la maison.

Avec la détention de son président, l'association RAJ est presque décapitée. Huit de ses membres sont déjà en prison, poursuivis pour incitation à attroupement et atteinte à la sécurité de l'Etat.

Ce qui est sûr, c'est que l'incarcération des militants de RAJ n'a, en rien, impacté la mobilisation des Algériens. En revanche, cette arrestation a mis en état d'alerte les organisations de la société civile.

Les Dynamiques de la société civile, dont le RAJ fait partie, ont organisé, hier samedi, une réunion à Alger, durant laquelle a été examinée la situation politique du pays, à la lumière de la répression et des arrestations des militants.

Les Dynamiques de la société civile ont condamné l'incarcération du président de RAJ, exigeant sa libération immédiate et inconditionnelle, ainsi que la libération de tous les détenus d'opinion. Cette coalition d'organisations associatives a regretté le climat de répression installé dans le pays.

Karim Aimeur

Le Quotidien d'Oran, 13.10.2019, Mostaganem : Des arrestations en marge de la visite du ministre de la Jeunesse et des Sports,

Le Comité national pour la libération des détenus (CNLD) a fait état hier, sur sa page Facebook, de «plusieurs arrestations signalées à Mostaganem lors d'un rassemblement citoyen pour empêcher la visite du ministre de la Jeunesse rejeté par la société». Selon la même source, les citoyens «kidnappés par des civils» répondent au nom de «Ibrahim Daouadj et son fils de 3 ans», «Guenouna Ben Dhiba», «Mensour», «Oussama Mohamed Tifour» et «3ami Mohamed».

Par ailleurs, le Cnld informe que «le président de RAJ, AbdelouahabFersaoui, a été placé sous mandat de dépôt par le tribunal de Sidi M'hamed, hier soir (vendredi, ndr), à la prison d'El Harrach, après son kidnapping jeudi devant le même tribunal».

Par R. N

Liberté, 13.10.2019, IL APPELLE LES AUTORITÉS ALGÉRIENNES AU RESPECT DE LA LIBERTÉ D'INFORMER, Le SNJ français soutient les journalistes algériens,

Le Syndicat français des journalistes (SNJ) a dénoncé, hier, à l'issue du Congrès national qui s'était tenu à Biarritz, la situation qui prévaut chez les médias algériens, marquée, depuis quelques jours, par des pressions, des arrestations, des interrogatoires et la saisie de matériels pour les photographes. "Depuis début octobre, les professionnels de l'information sont de nouveau victimes d'intimidations, d'arrestations arbitraires pendant l'exercice de leur métier, interrogatoires interminables et matériel saisi", a déploré le SNJ français qui a, par ailleurs, affiché son franc soutien aux journalistes algériens. Dans une motion votée à l'unanimité, le SNJ regrette que "les vidéos des manifestations soient considérées comme subversives, les écrits sur les réseaux sociaux donnent lieu à des inculpations pour incitation à attroupement et atteinte à l'intégrité et à l'unité du territoire", ajoutant que "certains bureaux de presse (correspondants de la presse étrangère, ndlr) sont fermés et mis sous scellés". Le syndicat a également évoqué la censure dont sont victimes les journalistes des médias publics, et dont certains ont réussi à briser le mur de la peur pour exercer leur profession en toute équité et liberté. En ce sens, le SNJ français relève que "depuis 34 semaines, les citoyens algériens manifestent chaque vendredi pour réclamer davantage de démocratie et de pluralisme. Après avoir été empêchés de couvrir les défilés, après avoir eux-mêmes témoigné de la censure qu'ils subissaient, les journalistes des médias publics ont finalement pu faire leur métier et mieux exercer leur liberté d'informer". Du reste, les journalistes du SNJ, la première organisation de la profession en France et membre fondateur de la Fédération internationale des journalistes (FIJ), ont, eux aussi, réitéré leur soutien confraternel aux journalistes algériens et ont appelé les autorités algériennes "au respect de la démocratie et à la liberté d'informer".

FARID BELGACEM

El watan, 14.10.2019, Il a été auditionné jeudi par les juges : «La procédure d'emprisonnement de Fersaoui accélérée»,



Le président du Rassemblement Actions Jeunesse (RAJ) a été transféré, jeudi dernier, à la prison d'El Harrach après son audition le soir même par le juge d'instruction près le tribunal de Sidi M'hamed (Alger).

Ses avocats, qui lui ont rendu visite hier, expliquent que la «procédure a été accélérée» après son arrestation par des agents en civil à l'issue du rassemblement organisé jeudi en soutien aux détenus devant le tribunal de Sidi M'hamed.

«Fersaoui a été arrêté jeudi. Il a été interrogé par la police qui menait des investigations sur lui depuis un certain temps. Il a été présenté à 20h devant le procureur de la République qui l'a transféré au juge d'instruction de la chambre 10, le même que celui qui a auditionné Karim Tabbou.

Le juge d'instruction l'a placé sous mandat de dépôt pour deux chefs d'inculpation prévus dans les articles 74 et 79 du code pénal, à savoir “atteinte à l'intégrité du territoire national” et “incitation à la violence”», précise Me Ikken Sofiane, avocat affilié à la LADDH et membre du collectif de défense ayant rendu visite hier au détenu à la maison d'arrêt d'El Harrach.

Selon l'avocat, la présentation devant les juges est accélérée par la police «pour éviter qu'il y ait rassemblement» en soutien au détenu. Fersaoui «qui s'attendait à être arrêté» se porte «très bien», relate son avocat.

«Il nous a dit qu'il a été bien traité par la police. Lors du premier jour de sa détention (jeudi), il a, certes, été mis dans une salle remplie de détenus. Mais après, il a été placé dans une autre salle avec téléviseur», signale Me Ikken.

La mise en détention de Fersaoui est intervenue moins d'une semaine après l'arrestation suivie d'un placement en détention de cinq autres membres de l'association, mis en détention provisoire sous les accusations d'«incitation à attroupement» et «atteinte à l'intégrité et l'unité du territoire».

Précisons par ailleurs que le procureur du tribunal de Sidi M'hamed a placé, hier, l'activiste Nabil Alloun en détention provisoire à la prison d'El Harrach, a annoncé le Comité national pour la libération des détenus (CNLD).

Originaire d'Ahnif (Bouira), le détenu a été arrêté vendredi matin à la Grande-Poste, à Alger, et a été placé en garde à vue au commissariat de Cavaignac avec 15 autres manifestants, depuis jeudi soir.

«Les 15 autres manifestants ont tous été relâchés par la police, alors que le procureur du tribunal a annoncé le mandat de dépôt contre Nabil Alloun cet après-midi et en catimini. Aucun avocat ni sa famille n'ont été informés.

C'est son frère, qui a pris contact avec le CNLD, qui s'est déplacé aujourd'hui au tribunal pour chercher l'information. Ce n'est que cet après-midi qu'il a confirmé le mandat de dépôt de son frère Nabil, accusé d'incitation à attroupement et atteinte à la sécurité d'Etat», signale le CNLD.

IDDIR NADIR

Le Quotidien d'Oran, 14.10.2019, Oran : 24 harraga dont 2 femmes et 2 enfants, interceptés,

Rien ne semble dissuader les candidats à l'émigration clandestine. Hier encore, un groupe de 24 harraga a été appréhendé par des éléments des garde- côtes de la façade maritime ouest, au large d'Oran. Parmi les candidats à la hargha, âgés entre 9 mois et 42 ans, 2 femmes et 2 enfants, selon la protection civile. Elles ont été conduites au port d'Oran avant d'être remises aux services concernés.

Ces dernières semaines les tentatives d'émigration clandestine se sont multiplié, notamment à l'ouest du pays. La fin du mois écoulé, 109 harraga ont été interceptés par les garde-côtes, au large d'Oran, lors de plusieurs opérations.

Pour rappel, plusieurs embarcations ont fait naufrage. Des migrants ont été sauvés et d'autres se sont noyés sans laisser de traces. Malgré cet état de fait, bon nombre de jeunes veulent toujours quitter le pays.

Par J. B

Liberté, 16.10.2019, SELON LE TÉMOIGNAGE DE SES AVOCATS, Bouregâa : “Je refuse ma libération sans celle des autres détenus”,



Malgré les affres de la détention, les détenus d'opinion restent déterminés à poursuivre leur combat pour une Algérie démocratique.

Selon des avocats de la défense des détenus, les prisonniers, à l'instar du moudjahid Lakhdar Bouregâa et de FodilBoumala, gardent le moral et ne sont pas prêts d'accorder des concessions au pouvoir. Selon deux avocats, à savoir Mes Hakim Saheb et AbdelghaniBadi, qui ont rendu visite aux détenus, l'ancien combattant de la guerre de Libération refuse même de quitter la prison avant de voir les autres détenus politiques recouvrer leur liberté. “Le commandant Bouregâa, plus tranchant, récuse toute idée de demande de liberté provisoire.

Il décrie l'arbitraire et l'injustice qui frappent les manifestants porteurs du drapeau amazigh et ne voudrait pas quitter la prison tant que ces jeunes détenus ne sont pas libérés. Ni la maladie, ni le poids des ans, ni les conditions peu réjouissantes de l'incarcération n'ont pu altérer sa lucidité et sa détermination”, témoigne Me Hakim Saheb. “Je refuse d'être libéré avant la libération de tous les jeunes du hirak sans exception. Même si on me propose de sortir, je dirai non”, rapporte, de son côté, Me AbdelghaniBadi.

Cette détermination est perceptible chez les autres détenus politiques, déclarent les avocats. C'est le cas de FodilBoumala qui “est resté prolifique dans son analyse de la situation politique actuelle et des espérances nées du mouvement révolutionnaire du 22 février. Il était tellement intarissable sur le sujet que nous en avions oublié que nous étions dans une prison”, témoigne Hakim Saheb qui a rendu visite aux détenus, en compagnie d'autres confrères.

Plus globalement, ces détenus politiques “font preuve d'un moral d'acier, malgré leur jeunesse et nonobstant la prorogation du mandat de dépôt qui a été signifiée à certains d'entre eux durant la matinée”. La semaine dernière, les avocats de Karim Tabbou, qui croupit à la prison de Koléa, ont décrit un “homme déterminé” et au “moral d'acier” malgré les conditions de détention qui sont loin d'être les meilleures. Les rangs de ces détenus ont grossi avec le temps. En effet,

d'autres prisonniers politiques ont été incarcérés ces dernières semaines, particulièrement à Alger.

Certains ont même vu la décision de les mettre sous mandat de dépôt confortée, lundi, par le tribunal d'Alger. "Au moment où le peuple algérien, uni et pacifique, grave son nom en lettres d'or dans l'Histoire de l'Algérie de demain, les juges, à l'inverse, servent de moyen de répression au pouvoir", a, d'ailleurs, dénoncé le Comité national pour la libération des détenus dans un communiqué. "Aucune répression, aucune justice — surtout la soumise —, aucune secte et aucun pouvoir ne peuvent arrêter tout un peuple en marche uni et pacifique et plus que jamais mobilisé pour la libération de l'Algérie", note encore le CNLD.

Ali Boukhlef

El watan, 16.10.2019, Oran : Décision de détention provisoire émise contre Saïd Boudour,



La chambre d'accusation près le tribunal d'Oran a annulé, hier, la mise sous contrôle judiciaire du journaliste et militant des droits de l'homme Saïd Boudour et émis un mandat d'arrêt à son encontre. Les chefs d'inculpation retenus contre lui sont, entre autres : «atteinte au moral des troupes», «atteinte à l'unité nationale», «outrage à corps constitué» et «diffamation».

Toujours durant la journée d'hier, le lanceur d'alerte NourredineTounsi a été, lui, placé sous contrôle judiciaire avec le retrait de son passeport. Les chefs d'inculpation retenus contre lui sont : «menace accompagnée d'un ordre ou condition».

Pour rappel, lundi dernier, Saïd Boudour a été placé sous contrôle judiciaire. Un élan de solidarité s'était organisé à son profit et plusieurs dizaines de personnes se sont rassemblées devant le tribunal de la cité Djamel pour réclamer sa libération immédiate. Cela dit, lors de la semaine qui a suivi, le procureur de la République a interjeté appel suite à la décision du juge d'instruction de le placer sous contrôle judiciaire. Le bureau d'Oran de la Ligue algérienne des droits de l'homme a dénoncé, lundi dernier, via un communiqué, le harcèlement judiciaire dont est victime Saïd Boudour, qu'on veut, par son emprisonnement, réduire au silence.

AKRAM EL KÉBIR

El watan, 16.10.2019, Béjaia : Les chrétiens d'Algérie dénoncent la fermeture des lieux de culte,



Venus des quatre coins du pays, les délégués et responsables des églises protestantes d'Algérie, affiliés à l'EPA se sont rassemblés, aujourd'hui mercredi, devant le siège de la wilaya de Béjaia, pour dénoncer la fermeture abusive des lieux de culte chrétien.

A travers cette action, l'EPA (église protestante d'Algérie) exige «la levée des scellés sur les lieux de culte, l'arrêt des intimidations contre sa communauté et ses membres, l'abrogation de la loi liberticide de 2006, qui ne constitue, selon eux, ni plus ni moins, qu'un outil de persécution entre les mains des autorités, dirigé contre les chrétiens algériens ». Une demande d'audience au wali, appuyée par l'APW de Bejaia et un sénateur de la région, a été déposé, «pour évoquer la question de la fermeture de ses lieux de culte. », mais aucune suite n'a été donnée.

Pour rappel, à Béjaïa, 5 lieux de culte ont été fermés à Aït Melikeche, Akbou, Riquet, Ighram et Ighzer Amokrane, sur ordre de l'actuel wali, et ce, «au mépris évident de la Constitution algérienne et des droits de l'homme », attestent des protestataires chrétiens.

À Tizi Ouzou 6 lieux – dont la principale église de la ville fermée hier- ont été mis sous scellé. Des vidéos montrent des gendarmes et policiers qui ont usé de la force pour déloger les fidèles chrétiens.

Dans la wilaya d'Oran, les lieux de cultes de l'EPA sont également menacés de fermeture, selon les protestataires, car une procédure judiciaire est engagée dans le même but. Des pressions sont exercées quotidiennement sur les propriétaires des locaux transformés en lieux de culte afin qu'ils reprennent leur biens. Notons que l'Eglise Protestante d'Algérie (EPA) est constituée en 1974 et dispose de 46 lieux de culte à travers le pays.

Depuis quelques mois, un total de 12 lieux de culte ont été fermés sans aucun motif, précise-t-on, en dehors de l'argument de «la non-conformité ». Les

gendarmes «débarquent avec des ordres verbaux et un document interne qui n'est pas présenté au concernés », pendant que des demandes de permis de construire de lieux de culte n'ont jamais abouti.

NORDINE DOUICI

El watan, 16.10.2019, Elles soulignent les risques d'aggravation de la crise de légitimité : Des personnalités appellent à un «dialogue sérieux»,



A moins de deux mois d'une élection présidentielle que la rue rejette jusque-là, 20 personnalités, politiques, universitaires et d'anciens ministres, ont lancé une nouvelle initiative dans laquelle elles affirment qu'elles ne peuvent «concevoir la prochaine échéance présidentielle que comme le couronnement d'un dialogue aboutissant à un consensus».

Les signataires de cette déclaration remettent en cause ainsi, dans la forme et dans le fond, le processus électoral en cours, qu'ils considèrent comme une «tentative» de «passage en force» du pouvoir qui ne veut que «consolider sa tutelle permanente sur le peuple». «Le pouvoir n'a trouvé d'autre issue à sa crise chronique que de tenter, au nom de la légitimité constitutionnelle, un passage en force vers des élections, et de persister en imposant sa main de fer pour consolider sa tutelle permanente sur le peuple», lit-on dans ce texte.

Par conséquent, ils remettent également en cause l'«indépendance» de l'Autorité nationale des élections (ANIE) que préside l'ancien ministre de la Justice, Mohamed Charfi. «C'est par cette démarche qu'a été mise en place la commission nationale du dialogue pour appliquer une feuille de route sans dialogue réel et sérieux. Aujourd'hui, le résultat est là : la création de l'Autorité nationale indépendante des élections s'est faite sans accord consensuel avec les acteurs politiques et les élites sociales. Ce faisant, le nouveau-né a perdu toute indépendance rien que par la désignation publique scandaleuse de ses membres. Il aurait été plus juste de lui attribuer la prérogative de la convocation du corps électoral si elle était effectivement consensuelle et indépendante», ajoute-t-on encore.

A cet effet, Ahmed Taleb Ibrahim, Ali Yahia Abdenmour et les autres signataires affirment ne «concevoir la prochaine échéance présidentielle que comme le couronnement d'un dialogue aboutissant à un consensus». «Notre pays a en effet besoin de l'apport de tous ses enfants pour élaborer une vision commune dont l'objet ne sera nullement de reconduire le régime actuel, même sous un habillage nouveau, mais d'être le point de départ d'une vie politique

nouvelle dans le cadre d'une unité nationale renforcée par sa diversité politique et culturelle, et qui dissipe toute crainte de l'institution militaire d'une autorité civile constitutionnelle», ont-ils estimé avant de signaler qu'«il est certain qu'une entente de cette importance et un consensus de ce niveau épargneront au pays les risques de l'enlèvement, et lui permettront de faire solidairement un saut qualitatif et non en rangs dispersés».

Dans le cas contraire, «s'aventurer à organiser une élection présidentielle comme annoncée, sans consensus national préalable, attisera le mécontentement populaire et aggravera la crise de légitimité du pouvoir», ont estimé ces personnalités pour qui, plus grave encore, «cette décision pourrait servir de prétexte aux immixtions étrangères que nous refusons avec force dans tous les cas et sous n'importe quelle forme».

Dans cet ordre d'idée et pour réunir les conditions propices à la tenue d'une élection, il est question, dans cette déclaration signée également par les universitaires Aït Hamadouche, Djabi et le défenseur des droits de l'homme Benissad, de la nécessité de prendre, par le pouvoir, un nombre de mesures d'apaisement «pour réunir les conditions nécessaires au déroulement libre et transparent du prochain scrutin».

Il s'agit, à cet effet, de la «satisfaction des revendications relatives au départ des symboles restant du pouvoir déchu, et le démantèlement des réseaux de la corruption sous toutes ses formes, la libération immédiate et sans condition des détenus d'opinion : jeunes et moins jeunes, étudiants et activistes du hirak, le respect du droit constitutionnel de manifester pacifiquement, la levée de toute entrave à l'action politique et à la liberté d'expression dans tous les médias, notamment l'espace audiovisuel public et privé, de la levée des entraves aux marches populaires pacifiques et à l'accès à la capitale, la cessation des poursuites et des arrestations illégales d'activistes politiques et l'invitation à un dialogue sérieux et responsable de toutes les parties favorables à ces revendications».

En dernier lieu, les signataires de cette déclaration, qui continuent «d'espérer en la possibilité de parvenir à la solution de la crise politique actuelle», invitent «le pouvoir de fait à procéder, avec sagesse et objectivité, à une nouvelle lecture de la réalité afin de ne pas contrecarrer les revendications légitimes du peuple en faveur d'un changement pacifique des mécanismes et des pratiques de gouvernance, et pour ne pas frustrer les générations de l'indépendance emplies

de patriotisme de l'exercice de leur droit à l'édification d'un Etat moderne dans l'esprit rassembleur du 1er Novembre».

En somme, c'est dans un moment où les perspectives semblent incertaines, avec le rejet par la rue d'un rendez-vous électoral que le pouvoir en place veut imposer à tout prix, que ces 20 personnalités ont lancé cette nouvelle initiative. L'appel trouvera-t-il un écho favorable auprès des «décideurs» ? Pour l'heure, le pouvoir en place semble ne s'en tenir qu'à sa feuille de route.

ABDELGHANI AICHOUN

Liberté, 19.10.2019, ME MOKRANE AÏT LARBI RÉAGIT, “C’est une atteinte à la liberté de conscience”,



Réagissant à la vague de fermeture des églises, l’avocat et militant des droits de l’Homme, Mokrane Aït Larbi, a estimé qu’elle est une atteinte à la liberté de conscience. Dans sa réaction, Me Aït Larbi a expliqué que la fermeture des lieux de culte chrétien repose sur des décisions administratives, alors que la Constitution, dans son article 42, explique clairement que la liberté de culte est garantie.

“L’ordonnance n° 03-06 du 28 février 2006 qui régit les pratiques religieuses autres que musulmane est respectée par les églises”, a dit l’avocat, ajoutant que malgré cela, “les autorités ont attenté à la liberté de conscience, violé la Constitution et la loi et ont attenté aux prérogatives de l’institution judiciaire”.

“La liberté de conscience et la pratique du culte sont des libertés fondamentales garanties par la Constitution”, a poursuivi l’avocat, estimant qu’une église ne peut en aucun cas être fermée sur décision administrative. Elle peut l’être uniquement sur décision de la justice. Tout en dénonçant la fermeture des églises et l’atteinte à la liberté, l’avocat s’est interrogé : “Où sont les défenseurs des droits humains ?”

M. Mouloudj

El watan, 20.10.2019, Les familles des détenus d'opinion manifestent devant le tribunal de Sidi M'hamed à Alger,



Des dizaines de personnes ont manifesté, aujourd'hui jeudi, devant le tribunal de Sidi M'hamed à Alger, pour réclamer la libération des détenus d'opinion.

Les manifestants, essentiellement des membres des familles des détenus d'opinion, ont réclamé, pour la énième fois, la libération de tous les manifestants et militants incarcérés. « Libérez les otages ! », « libérez Bouregâa ! » et « libérez la justice ! », a scandé la petite foule rassemblée à la rue de la Liberté. Les manifestants ont repris en outre les slogans des marches populaires fustigeant le chef d'état-major de l'armée Ahmed Gaid Salah ainsi que le mot d'ordre « makach elvoté (pas d'élection) ».

Le père du détenu AouissiMustapaha a indiqué que les familles s'opposent à l'idée de la grève de la faim lancée à l'intérieur de la prison d'El Harrach. « Il faut éviter toutes formes d'actions extrêmes. Nous devons rester calmes et déterminés », a déclaré Mohamed OussalemAouissi à elwatan.com, en marge du rassemblement. Il a fait savoir qu'une réunion des familles des détenus d'opinion aura lieu aujourd'hui jeudi en début d'après-midi au siège du MDS à Alger.

FAROUK DJOUADI

Le Quotidien d'Oran, 22.10.2019, Alger: Le procès de deux détenus du Hirak s'ouvre aujourd'hui,

Selon le Comité national pour la libération des détenus (CNLD), le procès de deux détenus d'opinion, incarcérés pour port du drapeau amazigh, aura lieu aujourd'hui au tribunal de Sidi M'hamed. Citant le « Collectif des avocats de la défense », le CNLD affirme que ce premier procès concerne les détenus Meharzi Hamza et Safi Tahar poursuivis pour « atteinte à l'unité nationale pour le port du drapeau amazigh », précise le Comité sur sa page Facebook pour appeler à « une mobilisation de tous les Algériens ». Auparavant, le CNLD avait fait part de la « fin de l'instruction » dans l'affaire « numéro 31 » (correctionnel) pour les « dossiers des détenus de la chambre 2 (Tribunal de Sidi M'hamed) ». Il s'agit, selon la même source, de Samira Messouci, ElhadiKichou, Mustapha Aouissi, Amokrane Challal. C'est le cas également des « dossiers de la chambre 1 » (Tribunal de Sidi M'hamed) pour : Agouazi Mohamed, BarecheHafid, AzougRezki, Kasmi Yazid, Bouguetaya Zinedine, ChebiliSmail, Djilali Ammad, Saradoudi Lyes, BetlisBakir, DerouicheAalae, affirme encore le CNLD citant l'avocate Maître Yamina Alili. Par ailleurs, dimanche dernier, le tribunal de Bordj Bou Arreridj a condamné le détenu Khaled Chouiter, médecin, qui est en détention provisoire depuis le 24 juin 2019, « à 18 mois de prison, dont 6 fermes », selon le Comité national pour la Libération des détenus. Khaled Chouiter, est accusé « d'atteinte à l'unité nationale pour ses publications et vidéos postées sur son compte Facebook ».

Par R. N

Algérie1, 22.10.2019, Le ministre de l'Intérieur : « Nous n'avons pas fermé des églises, mais des caves et des dépôts »,



Le ministre de l'intérieur Noureddine Dahmoune a réagi lundi à la fermeture des lieux de culte de l'église protestante d'Algérie, à Tizi-Ouzou et Béjaia, récusant les propos selon lesquelles les autorités algériennes persécutaient les fidèles de la religion chrétienne.

« L'autorité publique n'a pas fermé des églises ; elle a fermé des dépôts, des caves, des constructions anarchiques utilisées clandestinement pour la pratique de rituels religieux de façon illégale. L'intervention des services de sécurité fait suite à des plaintes déposées par des citoyens », justifie le ministre lors de sa visite lundi à Khenchla.

« Je rappelle que la constitution algérienne consacre la liberté de culte, encore faut-il que celle-ci s'exerce en conformité avec les lois et règlements du pays, car l'ouverture ou la construction d'une église nécessite des autorisations et habilitations que n'ont pas les lieux de culte fermés », ajoute Dahmoune.

Pas moins de 45 lieux de cultes exploités actuellement sont illégaux et perçoivent un financement occulté, ajoute Noureddine Dahmoune qui prévient que « la loi va s'appliquer dans toute sa rigueur, invitant les fidèles des autres religions à respecter le loi.

« Il n'y a pas de persécution contre les personnes qui sont de confession autre que l'Islam, preuve en est la participation des autorités aux travaux d'entretien et de restauration des cathédrales chrétiennes en Algérie »

Nabil Semyane

Le Quotidien d'Oran, 23.10.2019, Nouvelles procédures du Code pénal: Les craintes des avocats,

Les nouvelles prérogatives confiées aux officiers de la police judiciaire ne sont pas du goût des avocats qui craignent des dépassements. En effet, l'introduction d'amendements dans le Code de procédure pénale pour renforcer les prérogatives de la Police judiciaire, dans la lutte contre la corruption suscite des réserves, même dans les rangs des robes noires. Le projet de loi propose, entres autres, « d'enlever le contrôle du parquet sur les mandats de perquisition », indique Me Amine Sidhoum, avocat au barreau d'Alger et membre du Conseil de l'ordre des avocats qui avertit sur les risques de dérapage « individuels ou collectifs ». Intervenant hier dans l'émission « l'invité de la rédaction » de la radio Chaîne 3, Me Sidhoum a déclaré que « la perquisition doit être laissée sous le contrôle de la Justice », et qu'« il ne faut pas laisser le champ libre à la police judiciaire ». L'avocat rappelle, à cet effet, les expériences des années précédentes et avertit sur le risque d'« ouvrir une brèche aux dérapages individuels ou collectifs » avec la légalisation de ces procédures. Me Sidhoum affirme, toutefois, que le projet d'amendement contient, aussi, des dispositions permettant de « revenir sur les amendements introduits sous le règne de Bouteflika et dont l'objectif a été d'encourager la corruption ». Il cite, à titre d'exemple, l'abrogation de l'article 6 bis qui exige une plainte au préalable pour ouvrir une enquête.

Par Z. Mehdaoui

Liberté, 23.10.2019, IL A REFUSÉ DE RÉPONDRE HIER AU JUGE D'INSTRUCTION, Bouregâa : “Votre justice n'est pas indépendante”,



Le collectif de défense n'a pas été consulté préalablement sur la position du moudjahid, mais l'a respectée.

Lakhdar Bouregâa, ancien chef de l'ALN pendant la Guerre de Libération nationale, en détention préventive à la prison d'El-Harrach depuis le 30 juin dernier, a comparu, hier, devant le juge d'instruction près le tribunal de Bir-Mourad-Raïs, pour une audition de fond. Stoïque, il a catégoriquement refusé de répondre aux questions du magistrat. “Je ne vous réponds pas car votre justice n'est pas indépendante et votre gouvernement illégitime. Je ne trahis pas le hirak”, a asséné l'ancien maquisard.

Selon Zoubida Assoul, une parmi les avocats constitués bénévolement pour sa défense, il ne s'était guère concerté préalablement avec le collectif, qui n'a pas été informé, par ailleurs, de la programmation de l'audition de fond par le tribunal. “Nous avons été surpris par sa déclaration. Nous avons demandé une consultation avec lui”, nous a-t-elle affirmé. Également destabilisé par cette attitude inattendue de l'octogénaire, le juge d'instruction a accordé une pause de dix minutes, durant laquelle, les avocats ont tenté de comprendre les visées de la démarche.

“M. Bouregâa nous a dit que c'était une question de principe. Il rejette tout ce qui vient du gouvernement illégitime, y compris son procès”, a poursuivi notre interlocutrice. Il s'est échiné aussi à focaliser l'attention sur les détenus du hirak, quelque 80 manifestants mis sous mandat de dépôt pour port de l'emblème amazigh, une pancarte revendicatrice ou pour un activisme dans le mouvement populaire, en exigeant leur libération.

“Il ne reconnaît pas les chefs d'inculpation retenus contre lui”, a corroboré Me Nouredine Benissad. Accusé “de participation, en temps de paix, à une entreprise de démoralisation de l'armée ayant pour objectif de nuire à la défense nationale et à un corps constitué”, à cause d'une déclaration faite le 26 juin dernier au siège national du RCD lors d'une activité du Pacte de l'alternance

démocratique, Lakhdar Bouregâa estime, selon ses avocats, qu'il est poursuivi et incarcéré pour ses positions politiques, alors que la Constitution garantit la liberté d'opinion et d'expression.

“Nous respectons la décision de notre mandant”, a déclaré Me Benissad, qui, autant que sa consœur, a révélé que le refus du moudjahid de répondre au magistrat et de signer le PV d'audition n'aura pas d'impact sur la suite de la procédure judiciaire. “Le juge d'instruction peut émettre une ordonnance de non-lieu et le remettre en liberté, ou bien déférer le dossier devant le tribunal correctionnel”, a supposé Me Assoul. Quelle que soit la décision du magistrat, le plus vieux détenu politique du pays a été renvoyé, hier après-midi, dans sa cellule au centre pénitentiaire d'El-Harrach.

“Nous introduirons une demande de mise en liberté au plus tard au début de la semaine prochaine, le temps de nous concerter sur le cas”, a informé Me Benissad. La déclaration de Lakhdar Bouregâa, devant le juge d'instruction, est devenue culte en quelques heures sur les réseaux sociaux. Des internautes ont mis en exergue son degré de maturité et son courage. D'autres puisent dans son engagement sans faille dans la révolution citoyenne contre le régime et pour la libération des détenus d'opinion les ressources nécessaires pour continuer le combat vaille que vaille.

“Le moudjahid Bouregâa, même depuis la prison et le tribunal, continue de nous donner du courage et de la force. Notre devoir est de continuer”, a écrit Nas Sim. “Un lion reste un lion, même s'il est pris par des hyènes”, a commenté Farès B. “Lakhdar Bouregâa doit sortir vivant de prison. Nous ne voulons pas qu'il soit un martyr de la révolution du 22 février”, a incité Ramdane Youssef Tazibt, cadre dirigeant du Parti des travailleurs (PT), sur son compte des réseaux sociaux.

SouhilaHammadi

Tsa-Algérie, 23.10.2019, Une ONG britannique dénonce les violations des droits de l'Homme en Algérie,

L'ONG britannique de défense des droits de l'Homme, Article 19, a dénoncé, mardi 22 octobre, les violations des droits à la liberté d'expression et de rassemblement des détenus d'opinion par les autorités algériennes, appelant ces dernières à la libération immédiate des détenus et l'abandon des poursuites.

« Depuis le début des manifestations, les autorités algériennes ont arrêté plus d'une centaine de manifestants, journalistes et militants, violant leurs droits à la liberté d'expression et d'association garantis par la constitution algérienne et le droit international », affirme l'ONG Article 19 dans un communiqué, précisant que « depuis octobre 2019, la répression par la police des manifestants à Alger « a entraîné des actes de violence : utilisation de matériel antiémeute et de matraques ».

« ARTICLE 19 exhorte le gouvernement à libérer toutes les personnes accusées d'avoir exercé leur droit à la liberté d'expression et de mettre un terme à la répression de la dissidence », indique l'ONG.

« La répression brutale des manifestants et des journalistes par l'État algérien constitue une violation flagrante des droits de l'Homme », a dénoncé Saloua Ghazouani Oueslati, directrice d'Article 19 dans la région MENA. « Au lieu de harceler légalement les manifestants et de violer leur droit à la liberté d'expression, les autorités algériennes doivent garantir le droit des personnes à la liberté d'expression et d'association », préconise la responsable.

« ARTICLE 19 exhorte le gouvernement algérien à libérer immédiatement toutes les charges retenues contre les personnes détenues pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression. Les autorités doivent mettre fin à leur répression incessante des voix dissidentes et garantir le droit des personnes à la liberté d'expression et de réunion », conclut l'ONG.

Yacine Babouche

Le soir, 26.10.2019, Arrêté jeudi dernier à Oran, Un militant des droits de l'Homme libéré,

Ce jeudi, alors que le comité anti-répression organisait un rassemblement devant le tribunal de la cité Djamel-Eddine, en solidarité avec la première femme hirakiste arrêtée vendredi passé pour port d'affiche, qui devait être jugée (son procès a été reporté au 21 novembre), les participants à cette manifestation se sont aperçus de l'absence de KaddourChouicha, enseignant universitaire, militant des droits de l'Homme, qui devait prendre part à ce rassemblement.

Les tentatives de son épouse et de ses amis de le joindre par téléphone n'ont rien donné. C'est alors qu'un gardien de parking les informe qu'au moment où il s'apprêtait à refermer sa voiture, après avoir récupéré une banderole contenant les portraits des détenus d'opinion, deux agents en civil l'ont arrêté et embarqué dans leur véhicule. Les recherches sont, alors, lancées pour savoir vers quel commissariat il a été conduit. Ils apprendront qu'il n'était pas au Central de police, ni au 3e poste de police. Son épouse sera informée, par la suite, qu'il se trouvait dans les locaux de la brigade de la police judiciaire de Dar-el-Beïda.

Il y sera retenu durant près de 8 heures, sans pour autant accepter, dit-il, de répondre aux questions de la brigade judiciaire et à celles du service de la cybercriminalité, refusant également de signer le P-V.

C'est alors, dit-il, qu'on lui demande de leur remettre son téléphone portable. «J'ai refusé et exigé qu'ils me remettent une réquisition du procureur. Ce qu'ils sont allés chercher et j'ai dû leur remettre mon téléphone qu'ils ont retenu.»

Probablement, dit-il, dans le but «de tenter de trouver de quoi m'accuser avec quelque chose de plus solide».

Vers 19 heures, il a été relâché. Si aucune inculpation officielle n'a été retenue contre lui, son dossier reste néanmoins ouvert. A son arrestation, il lui était reproché «un rassemblement non autorisé», et port de «banderole appelant à la désobéissance civile».

Amel Bentolba

El watan, 27.10.2019, Libertés syndicales et détenus d'opinion : L'OIT interroge l'Algérie,

Suite aux plaintes d'organisations syndicales internationales déposées à son niveau, l'Organisation internationale du travail (OIT) a adressé à l'Algérie une demande de clarification concernant les arrestations et l'emprisonnement des activistes. La réponse du gouvernement algérien n'est pas encore dévoilée.

En effet, quatre organisations syndicales ont saisi l'OIT, en y déposant carrément plainte contre le gouvernement algérien qui, selon elles, doit mettre fin au harcèlement des syndicalistes et garantir le droit à la liberté d'association, sans violence ni menaces.

Dans une longue lettre adressée au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, ces organisations – à savoir IndustriALL Global Union, l'Internationale des services publics (ISP), l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA) et la Confédération syndicale internationale (CSI) – ont fait part de leur profonde préoccupation face aux pressions et intimidations croissantes contre les syndicats indépendants et surtout l'arrestation de nombreux syndicalistes, militants, journalistes et opposants politiques. «Compte tenu de cette situation désastreuse, il est impératif que les autorités algériennes se conforment aux recommandations de la mission de haut niveau de l'OIT dans le pays en mai de cette année, et il est tout aussi important que le gouvernement s'acquitte de ses obligations internationales, comme le prévoit clairement la série de recommandations formulées par la Commission des normes, lors de son appel de juin», lit-on dans leur courrier. Figure parmi ces recommandations, l'enregistrement des syndicats libres et indépendants qui répondent aux conditions énoncées dans la loi et permettre aux syndicats de se constituer et fonctionner librement et l'amendement de la loi 90-14 relative aux modalités d'activité syndicale.

Elles demandent également la réintégration de tous les employés du secteur public licenciés uniquement en raison de leur appartenance ou de leurs activités syndicales. Ces organisations appellent les autorités algériennes à garantir la libération inconditionnelle de toutes les personnes arrêtées pour avoir tenté d'exercer leurs droits syndicaux et civiques et à garantir leur sécurité.

Sur la base de ce constat et de plainte officielle contre l'Algérie, l'OIT a adressé à l'actuel gouvernement une demande d'explication.

Ce dernier devra trouver des réponses à la violation des droits de l'homme et celle des recommandations de la commission de l'application des normes de l'OIT, l'instrumentalisation de la justice et les condamnations arbitraires pour des raisons politiques et syndicales. Jusqu'à ce que nous mettions sous presse, la réponse du gouvernement algérien n'était toujours pas connue.

ISMA BERSALI

El watan, 28.10.2019, Des universitaires et le RAJ adhèrent au débrayage de la CSA : «Un meilleur rapport de force au bénéfice du Hirak...»,

L'association RAJ, qui subit depuis le début du hirak des intimidations et un harcèlement sans précédent, se joint à la grève et appelle, pour la réussite de ce rendez-vous, à une forte mobilisation dans les différents secteurs.

Des universitaires des établissements du Centre et de structures de la santé, des militants du Rassemblement Actions Jeunesse (RAJ) soutiennent et adhèrent pleinement au mouvement de protestation que compte observer aujourd'hui la Confédération des syndicats autonome (CSA). Le RAJ, dont le président Abdelwahab Fersaoui est incarcéré à la prison d'El Harrach, pour incitation «à la violence» et «atteinte à l'intégrité territoriale», ne lâche pas prise.

Cette association, qui subit depuis le début du hirak des intimidations et un harcèlement sans précédent, se joint à la grève et appelle, pour la réussite de ce rendez-vous, à une forte mobilisation dans les différents secteurs. Tout en dénonçant l'acharnement contre ses militants, dont neuf sont en détention provisoire pour des chefs d'inculpation «fallacieux», le RAJ estime que la marche du peuple pour sa liberté et sa dignité se poursuivra quel qu'en soit le prix. «La 36e semaine de la mobilisation populaire et pacifique pour le changement démocratique à travers tout le pays démontre l'engagement infaillible des Algériens pour une Algérie nouvelle, celle des libertés, des droits et de la justice sociale.»

L'association condamne la poursuite de la politique de la terreur que le pouvoir mène contre les militants associatifs, syndicaux, politiques et des défenseurs des droits humains avec des dizaines d'interpellations injustes, suivies de poursuites judiciaires arbitraires en violation des règles élémentaires du droit. Le Raj se réjouit, toutefois, de voir des milliers d'Algériens battre le pavé chaque vendredi et mardi, rappelant au «régime despotique et autoritaire d'une manière pacifique, dans la communion, qu'ils n'abdiqueront pas, refusant les élections de la honte, revendiquant la liberté pour tous les détenus politiques et d'opinion, arbitrairement incarcérés par une justice aux ordres».

Réclamant haut et fort une Algérie libre et démocratique, débarrassée des injustices, de l'exclusion, la construction d'un Etat civil et la primauté du politique sur le militaire : «Etat civil et non militaire», le Raj est «armé pour continuer le combat avec la même ferveur, la même détermination, le même engagement militant, nous lutterons toujours et pacifiquement pour la dignité,

pour l'Etat de droit, les libertés, pour une justice indépendante et un Etat social». «Nous continuerons à travailler avec toutes les forces vives de la société pour la construction de l'alternative démocratique et pour le changement pacifique et démocratique du système de gouvernance.»

Le cri de colère des enseignants universitaires

De leur côté et au regard de la situation qui prévaut dans le pays, des universitaires se sont élevés contre ceux qui essaient de casser toute action visant à sortir l'Algérie de l'impasse. De leur avis, cette autre forme d'action lancée par la Confédération, conjuguée à de multiples autres, «imposerait un meilleur rapport de force au bénéfice du hirak et aiderait à l'aboutissement des revendications justes et légitimes du mouvement populaire pacifique et unitaire».

Les enseignants des établissements du Centre et de structures de la santé, réunis hier à l'université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou, ont fustigé les propos du vice-président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Abdelhamid Milat, qui n'est autre que le président du CNES, lequel a proposé le recrutement de 50 000 enseignants pour encadrer le scrutin du 12 décembre. «Nous condamnons les offres de service de M. Milat impliquant les enseignants universitaires et les étudiants.

Cette posture indigne, traduit le »cachirisme » passé de cet imposteur, défenseur zélé du 5e mandat.» Pour ces universitaires, cette soumission au maître de l'instant préfigure des futures trahisons, elle est aussi, selon eux, l'expression de la déliquescence des structures universitaires, ayant comme seul fondement l'allégeance et la soumission. En réaffirmant leur position au sein du hirak, ces enseignants appellent la communauté universitaire à participer à la marche du prochain vendredi 1er novembre, pour exprimer la réappropriation des symboles de notre Glorieuse Révolution.

NABILA AMIR

El watan, 28.10.2019, Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) : Un mécanisme pour l'égalité entre l'homme et la femme,

Les participants à la journée d'étude sur la restitution des travaux des groupes de suivi des recommandations du comité de la convention internationale de lutte contre toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), ont plaidé, samedi à Alger, pour la nécessité de créer un mécanisme pour l'égalité homme/femme chargé de proposer des stratégies et des programmes d'accompagnement dans ce domaine.

Ce mécanisme est à même de proposer des stratégies et d'évaluer l'application des textes relatifs à l'égalité homme/femme, ont précisé les participants à cette rencontre organisée par le Conseil national des droits de l'homme (CNDH), ajoutant que ce mécanisme constituera une base de données sur cette question. Insistant sur l'importance de lancer un recensement sur le nombre de femmes travailleuses pour connaître de près le travail de la femme, les participants ont appelé à l'inclusion des dispositions dans le code du travail fixant les sanctions administratives (professionnelles) contre les personnes auteures d'actes de harcèlement, en milieu professionnel, à l'égard de la femme qui travaille outre des sanctions pénales. Par ailleurs, les participants, qui représentent plusieurs secteurs et associations, ont mis l'accent sur l'impérative révision de la question de la représentation de la femme aux assemblées élues afin de renforcer sa participation politique.

A cette occasion, la présidente du Conseil national des droits de l'homme (CNDH), Fafa Sid LakhderBenzerrouki, a déclaré : «La loi algérienne a consacré l'égalité entre l'homme et la femme dans les différents domaines.» Et de souligner : «Les droits de la femme ont été consacrés en vertu des Constitutions de 2008 et de 2016.» «Le problème demeure en la non-application de certaines loi sur le terrain», a-t-elle poursuivi, mettant en avant le rôle du CNDH, notamment la commission chargée de la femme, de l'enfant et des personnes vulnérables dans la proposition de mécanismes pour y remédier. Le CNDH a installé en 2018 un groupe de travail ayant pour mission le suivi des recommandations du Cedaw, composé de 30 membres représentant les autres secteurs concernés par la femme en sus d'autres représentants de la société civile répartis sur cinq groupes, à savoir femme et législation, femme et violence, femme et emploi, participation politique de la femme et femme et développement social.

El watan, 30.10.2019, Me Mokrane Aït Larbi aux magistrats grévistes : «Il y a une majorité de juges intègres, mais...»,

Dans une lettre adressée aux magistrats qui paralysent l'appareil judiciaire depuis trois jours, en raison d'un mouvement dans leurs rangs qu'ils estiment «injuste et inéquitable», Me Mokrane Aït Larbi ne prend pas de gants pour interpeller les consciences des grévistes sur les principes d'indépendance de la justice, et leur livre «les quatre vérités toutes crues», tout en leur exprimant sa solidarité.

«Pour la première fois dans l'histoire de la justice algérienne, les magistrats décident d'une grève illimitée, suivie à 98%. Cette réponse est une preuve flagrante de la souffrance quotidienne et de la pression exercées par le pouvoir politique à travers le ministère de la Justice. Je vous soutiens, ainsi que vos revendications socioprofessionnelles et celles relatives à l'indépendance du pouvoir judiciaire et je pense que le peuple au nom duquel vous prononcez vos jugements, vous soutiendra si votre but principal est d'instaurer l'équité entre les citoyens sans discrimination et de refuser toute instruction d'où qu'elle vienne.

Vos problèmes socioprofessionnels et l'absence d'indépendance ne viennent pas de la force du pouvoir exécutif, mais plutôt de la faiblesse du pouvoir judiciaire. La justice d'«Allah ghaleb», la justice de la nuit, la justice du téléphone sont le fait de certains d'entre vous et pas tous, soit par ambition personnelle, soit par faiblesse.» L'avocat ajoute : «Il y a quelque temps, votre syndicat défendait plus le ministère de la Justice que les magistrats, pour préserver ses intérêts personnels. La chambre d'accusation de Tipasa et le tribunal de Annaba ont décidé d'appliquer la loi plutôt que les instructions et les pressions. La première a libéré un détenu d'opinion et le second a relaxé un autre, arrêté pour port de l'emblème amazigh. Pourquoi certains d'entre vous acceptent d'exécuter les instructions et d'autres refusent ?

Comment expliquez-vous la libération du prisonnier d'opinion Karim Tabbou par un juge et l'emprisonner le jour suivant sur ordre d'un autre juge en raison des mêmes faits, dans les mêmes affaires et qui dépend du même ministère et donc subit les mêmes pressions ? Quelle est la différence entre le juge de Annaba qui a prononcé la relaxe pour le port de l'emblème amazigh et le juge qui a condamné un médecin à 18 mois de prison pour les mêmes faits ? N'est-ce pas une question de personnes, beaucoup plus qu'une question de pression et d'instruction ?

Comment justifiez-vous l'emprisonnement d'un héros de la Guerre de Libération nationale, Lakhdar Bouregaa, âgé de 88 ans, pour ses paroles ? Comment justifiez-vous la détention de dizaines jeunes en raison du port de l'emblème amazigh en dehors du cadre juridique ? L' article 1 du code pénal ne prévoit-il pas : "Aucun crime et aucune punition et aucune mesure de sécurité sans la loi" ? Aujourd'hui, au lieu de chercher l'indépendance de la justice de l'Exécutif, qu'est-ce qui vous empêche de proclamer officiellement, au nom de tous les juges, l'indépendance de la justice et de refuser toute instruction et toute pression judiciaire et de ne vous soumettre qu'à la loi et à votre conscience ?

Pourquoi ne pas demander l'abolition de toutes les lois qui font obstacle à l'indépendance de la justice ?» L'avocat poursuit : «Si vous le faites en étant solidaires et unis, le ministère ne peut rien faire contre les juges de la République ? Vous êtes une autorité judiciaire. Vous n'obéissez qu'à l'autorité de la loi. Vous devez exercer votre autorité conformément au principe de l'indépendance !» L'avocat souligne devant les magistrats que de par son expérience, il sait qu'il y a une majorité de juges honnêtes, «mais il y a aussi des magistrats qui préfèrent exécuter les instructions au détriment de la loi pour des raisons que je ne comprends pas».

SALIMA TLEMCANI